



**Conseil économique
et social**



Union africaine



**Groupe des Nations Unies
pour le développement**

E/ECA/RCM/18/2

Distr. générale

13 mars 2017

Français

Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique**

Union africaine

Dix-huitième session

Première réunion conjointe du Mécanisme
de coordination régionale pour l'Afrique et du
Groupe des Nations Unies pour le développement
Dakar, 25 et 26 mars 2017

Rapport de la dix-septième session

I. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

A. Participation

1. La dix-septième session du Mécanisme de coordination régionale des organismes et des organisations des Nations Unies œuvrant en Afrique en appui à l'Union africaine et à son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) s'est tenue les 2 et 3 avril 2016 à Addis-Abeba. La session était coprésidée par M. Carlos Lopez, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et M^{me} Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine.

2. L'ordre du jour de la session, tel qu'il suit, était basé sur le projet d'ordre du jour figurant dans le document ECA/RCM/17/1:

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Première séance plénière: Partenariat Union africaine-Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.
4. Deuxième séance plénière: Thème de l'Union africaine pour 2016, "Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes".
5. Troisième séance plénière: Intégration régionale, infrastructure et commerce dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.

6. Quatrième séance plénière: Libre circulation, migrations, autonomisation des jeunes et des femmes dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.
 7. Présentations et débats sur le renforcement du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique):
 - a) Rapport intérimaire de synthèse du RCM-Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale;
 - b) Rapport du comité sur l'adaptation des groupes thématiques du RCM-Afrique;
 - c) Partenariat entre l'Organisation des Nations et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027;
 - d) Stratégie de communication proposée pour le RCM-Afrique;
 - e) Partenariats Nations Unies-Union africaine dans la promotion d'une mise en œuvre synergique de l'Agenda 2063 et des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement;
 8. Questions diverses.
 9. Présentation et adoption du projet de rapport de la réunion.
 10. Clôture de la session.
3. Participaient à la session des représentants de la Commission de l'Union africaine, des organismes et organisations des Nations Unies, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, des communautés économiques régionales et des partenaires de développement.

B. Allocutions d'ouverture

4. Dans son allocution d'ouverture, M. Carlos Lopez a dit que le MCR-Afrique était devenu un moyen important de coopération et de coordination des activités des Nations Unies au niveau régional en appui à l'Union africaine. Il a rappelé le partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies dans l'élaboration de la position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, qui avait constitué la contribution de l'Afrique à la formulation des objectifs de développement durable. Il a également rappelé le partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies en vue d'accueillir la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, laquelle avait produit un document de clôture décisif, le Programme d'action d'Addis-Abeba. Ce document constituait une plate-forme pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable mondiaux. L'orateur a demandé à tous les partenaires appuyant l'Union africaine de redoubler d'efforts pour convertir leurs engagements en mesures susceptibles de déboucher sur des résultats concrets à long terme. Il a demandé instamment aux organismes des Nations Unies d'adapter leur appui aux priorités de l'Union africaine et souligné la nécessité d'une plus grande cohérence, d'une coopération accrue et d'une meilleure coordination en appui aux partenaires de développement de l'Union africaine et de ses organes.
5. Faisant référence aux progrès économiques spectaculaires accomplis par l'Inde et dus au recours à la coopération du pays avec les partenaires internationaux, l'orateur a précisé que les partenariats mondiaux pouvaient sans conteste imprimer la dynamique permettant de faire face aux principaux problèmes de développement socioéconomique que rencontrait l'Afrique, en

particulier si ces partenariats étaient mis en harmonie avec la vision stratégique du continent et soutenus par une voix continentale universelle. Le RCM-Afrique offrait au continent la possibilité de déterminer ce qu'un tel partenariat pouvait être. Les partenariats mondiaux étaient cruciaux pour s'attaquer aux préoccupations de portée mondiale telles que les changements climatiques, les conflits, l'insécurité et l'instabilité financière. Ces partenariats devaient être mutuellement bénéfiques et promouvoir l'autonomie des États africains, notamment par l'appui à la formation professionnelle, au progrès technologique et à l'industrialisation, en vue de répondre aux priorités de développement de l'Afrique. En outre, les partenariats mondiaux futurs devaient inclure des acteurs tels que le secteur privé, les députés, la société civile, les femmes et les jeunes.

6. Outre les stratégies de développement nationales, les pays africains devaient pleinement s'attacher à la mise en œuvre tant de l'Agenda 2063 que du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et par la suite intérioriser cette mise en œuvre. Compte tenu des redoutables défis que les deux cadres posaient aux responsables africains, le thème de la dix-septième session du MCR-Afrique, à savoir "Partenariat Union africaine-Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable", était pertinent en ce sens qu'il faisait appel aux principaux partenaires de la région afin qu'ils promeuvent une stratégie commune pour la mise en œuvre des deux programmes. Le Secrétaire exécutif a proposé les principes directeurs ci-après pour assurer un processus de mise en œuvre efficace:

- a) Pour les pays africains, large appropriation de l'approche commune de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement à l'horizon 2030;
- b) Faire fond sur les stratégies et les processus nationaux existants pour assurer la convergence et la cohérence;
- c) Adopter des objectifs et indicateurs réalistes et harmonisés afin d'aider les pays africains à mesurer les progrès qu'ils accomplissent;
- d) Renforcer les capacités nationales existantes, aussi bien publiques que privées, et s'appuyer sur elles, dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre;
- e) Créer des outils permanents de suivi et d'évaluation fondés sur des indicateurs clairs afin de suivre et d'orienter les progrès.

7. Pour conclure, le Secrétaire exécutif a dit que puisque le MCR-Afrique assurait le passage au programme de développement qui faisait suite, l'unité parmi les partenaires dans leur engagement à négocier l'architecture du financement du Programme à l'horizon 2030 par rapport à l'Agenda 2063 promouvrait l'intérêt mutuel des pays développés et des pays en développement et toutes les parties seraient tenues pour responsables de leurs actes.

8. L'allocation de M. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a été lue en son nom par M. Maged Abdelaziz, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique. Dans son allocution, M. Eliasson a fait observer que le RCM-Afrique avait évolué considérablement pour devenir un mécanisme permettant de renforcer la coordination et la cohérence entre les entités du système des Nations Unies, d'une part, et entre ces entités et l'Union africaine, d'autre part. L'évolution du RCM-Afrique symbolisait sa grande capacité de faire en sorte que les Nations Unies [l'Organisation des Nations Unies et les organismes des Nations Unies], l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales telles que le NEPAD ainsi que les communautés économiques régionales soient unies dans l'action au service de l'Afrique. Le RCM-Afrique avait été le moyen indiqué pour la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des

capacités en faveur de l'Union africaine, qui prendrait fin en 2016. Il avait joué un rôle vital s'agissant d'améliorer les synergies et la coordination, d'éviter les doubles emplois, d'utiliser au mieux des ressources limitées et de faciliter des activités communes de plaidoyer, de communication et de sensibilisation.

9. En dépit des réalisations notables du RCM-Afrique, des défis subsistaient, dont certains étaient extérieurs au Mécanisme. La paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement en Afrique se heurtaient toujours à des conflits irrésolus et à des conditions de vie difficiles qui provoquaient des migrations et des flux de réfugiés. M. Eliasson a invité les participants à envisager l'avenir avec une détermination renouvelée afin de trouver des solutions de sorte que l'Afrique puisse réaliser ses objectifs de développement. Il s'est par conséquent félicité du thème de la dix-septième session, "Partenariat Union africaine-Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable".

10. Rappelant l'adoption de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de son premier plan décennal de mise en œuvre, le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, l'orateur a fait remarquer que ces programmes, accords et plans constituaient collectivement un plan d'action porteur de transformation pour les populations africaines et le reste du monde. Leur application serait l'épreuve décisive pour ces nouveaux programmes ambitieux. En raison de leur exhaustivité, il fallait une approche et un partenariat inclusifs et multipartites, non seulement entre les entités des Nations Unies et de l'Union africaine, mais aussi avec les gouvernements, les organisations régionales et internationales, le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires, les médias et la diaspora africaine. M. Eliasson a invité instamment les parties prenantes à entreprendre une planification commune en vue d'une mise en œuvre axée sur les résultats qui aurait un impact significatif sur les conditions de vie de l'ensemble des Africains, sans discrimination sur quelque base que ce soit.

11. Par ailleurs, l'orateur a souligné que l'efficacité de la mise en œuvre tant de l'Agenda 2063 que du Programme à l'horizon 2030 s'articulait sur la mobilisation de ressources cruciales en provenance de toutes les sources, notamment les sources intérieures et internationales, publiques et privées. À cette fin, le RCM-Afrique pourrait jouer un nouveau rôle de catalyseur en s'appuyant sur les capacités nationales, en mobilisant les ressources financières, en facilitant le transfert de technologie par la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et en collectant des données et des statistiques afin d'appuyer le processus de mise en œuvre par le suivi et l'examen des engagements. Pour conclure, M. Eliasson a fait observer que les Nations Unies étaient disposées à continuer de soutenir le RCM-Afrique à la fois aux niveaux régional et mondial.

12. Dans son allocution d'ouverture, M^{me} Nkosazana Dlamini Zuma a dit qu'un important enseignement tiré des expériences vécues lors des programmes de développement antérieurs tels que les objectifs du Millénaire pour le développement était que la position initiale des parties prenantes en ce qui concerne les cadres de mise en œuvre était cruciale pour la réalisation du programme. Bien qu'elle eût fait des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'Afrique avait été incapable d'attendre la plupart des objectifs parce que sa position initiale la plaçait davantage à la traîne. La situation actuelle de l'Afrique était un paradoxe et posait un problème de développement universel déconcertant, en ce sens que malgré sa grande richesse en ressources, la majeure partie de sa population vivait toujours dans la pauvreté.

13. Les cibles du Programme à l'horizon 2030 présentaient un taux de convergence de 90% environ avec les obligations découlant de l'Agenda 2063. L'Agenda 2063 était un cadre de 50 ans tendant à transformer le continent et à faire en sorte que l'Afrique non seulement honore ses obligations mondiales telles qu'elles étaient énoncées dans les objectifs de développement durable, mais encore réalise ses priorités régionales, ce qui comprenait les éléments suivants: investir dans les ressources humaines, moderniser les pratiques agricoles, atténuer les effets des changements climatiques, développer les infrastructures pour fournir les services de base, assurer l'industrialisation, développer le commerce intra-africain, mettre en place une Afrique pacifique et démocratique, et autonomiser les femmes et les jeunes. En substance, la mise en œuvre de l'Agenda 2063, aiderait aussi l'Afrique à atteindre les objectifs de développement durable.

14. En 2015, à la seizième session du RCM-Afrique, les participants avaient convenu de la nécessité d'une mise en œuvre commune et avaient insisté sur le fait que la dix-septième session devait s'appesantir sur les aspects pratiques de la mise œuvre aux niveaux régional, sous-régional et national. Pendant l'élaboration de l'Agenda 2063, les plans de développement de 23 pays avaient été examinés et à la fin de 2015, 25 pays avaient déjà entamé le processus de maîtrise pour l'utilisation. L'Union africaine avait admis dans des réunions communes récentes avec les communautés économiques régionales qu'il faudrait faire davantage pour assurer l'harmonisation entre les plans directeurs des communautés économiques régionales et le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

15. Se faisant l'écho des remarques liminaires de M. Carlos Lopez concernant la nécessité d'adopter une approche multipartite du traitement des problèmes de développement de la région, M^{me} Nkosazana Dlamini Zuma a dit que les organismes des Nations Unies avaient de nombreux programmes qui pouvaient être mis en place pour faire face aux défis existants et naissants tels que la pauvreté, la faim, l'autonomisation des jeunes et la récente épidémie de maladie à virus Ebola. À cet égard, l'Union africaine accueillait favorablement la reconfiguration des groupes thématiques du RCM-Afrique en tenant compte de l'Agenda 2063 et convenait de la nécessité d'un cadre commun de suivi et d'évaluation pour les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063. L'oratrice a souligné qu'à moins que des données fiables et produites en temps voulu ne soient disponibles, un tel cadre ne serait pas efficace. Ainsi, afin de réaliser une révolution africaine des données, l'œuvre des statisticiens africains, notamment l'Institut panafricain de statistique, devait être concrétisée et renforcée en déployant la technologie la plus récente pour rassembler, analyser et diffuser les données.

16. Pour conclure, M^{me} Nkosazana Dlamini Zuma a rappelé l'adoption, au Sommet de l'Union africaine en janvier 2016, du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, qui contribuerait à renforcer la capacité tant de l'Organisation des Nations Unies que de l'Union africaine d'honorer leurs obligations au titre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable. Elle a dit qu'une Afrique intégrée, pacifique et prospère conduite par ses propres citoyens et qui tenait sa place légitime dans le monde était dans l'intérêt de l'humanité tout entière et a ajouté qu'une Afrique industrialisée et en pleine croissance utilisant ses ressources naturelles pour assurer de façon adéquate à toute sa population la nutrition, les soins de santé ainsi que les services d'assainissement et d'approvisionnement en eau et en énergie contribuerait non seulement à l'édification d'un monde plus équitable et plus stable mais aussi à la mise en place d'une économie mondiale plus dynamique et plus diverse. L'Union africaine et ses États membres se réjouissaient à la perspective

d'œuvrer de concert avec le système des Nations Unies pour édifier une Afrique meilleure et un monde meilleur au profit des générations présentes et futures.

II. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 2 de l'ordre du jour)

17. Le projet d'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés sans modifications.

III. Première séance plénière: Partenariat Union africaine-Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable (point 3 de l'ordre du jour)

18. La séance plénière était coprésidée par S.E. M^{me} Nkosazana Dlamini Zuma et M. Carlos Lopez. Les intervenants étaient les suivants: M. Abdelaziz, M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique; M. Kostas G. Stamoulis, Directeur général adjoint chargé du développement économique et social à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; M. Naison Mutizwa-Mangiza, Conseiller principal pour l'analyse des politiques et la planification stratégique au Programme des Nations Unies pour les établissements humains; M. Mustapha Sidiki Kaloko, Commissaire aux affaires sociales à l'Union africaine; M^{me} Tumusiime Rhoda Peace, Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture à l'Union africaine et M. Eddy Maloka Kaloko, Directeur général du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs..

19. La séance plénière a commencé par une présentation sur le sujet "Une approche commune de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable" par S.E. M. Anthony Mothae Maruping, Commissaire aux affaires économiques à l'Union africaine. La présentation mettait en lumière l'approche adoptée durant l'élaboration des deux cadres. Elle rappelait aux participants que l'Afrique était la seule région à avoir élaboré une position commune sur le programme de développement pour l'après-2015, position qui avait enrichi les objectifs de développement durable. S'il y avait 17 objectifs de développement durable, l'Agenda 2063 comprenait 20 objectifs, ce qui donnait au programme régional une perspective plus vaste mais plus pointue parce qu'elle dénotait l'inclusion par l'Afrique d'objectifs supplémentaires sur la culture et la gouvernance, fait exceptionnel.

20. La présentation faisait également référence aux 12 projets phares en cours qui constituaient le sujet de développement à court et moyen terme des États membres et des communautés économiques régionales dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et qui représentaient également des facteurs favorables à la croissance destinés à accélérer la réalisation de l'intégration et du développement du continent.

21. La présentation abordait également le séminaire-retraite du MCR-Afrique tenu en février 2016, au cours de laquelle il avait été convenu que les groupes thématiques devraient être revitalisés et harmonisés avec l'Agenda 2063. Le MCR-Afrique avait convenu d'adopter une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 par l'élaboration d'un système de suivi et d'évaluation qui permettrait de produire un rapport intérimaire périodique unique

22. Par ailleurs, la présentation rappelait la réunion de coordination des chefs de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques

régionales, de la Banque africaine de développement, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et de la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, lors de laquelle l'approche proposée de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation avait été entérinée. L'approche proposée avait également reçu l'appui du Comité d'experts pendant les neuvièmes réunions annuelles communes de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique. La mise en œuvre des objectifs de développement durable en Afrique se ferait par l'intermédiaire de l'Agenda 2063. M. Anthony Mothae Maruping a encouragé l'ensemble des partenaires à soutenir l'approche et demandé au système des Nations Unies de la communiquer aux missions de pays des Nations Unies. Pour conclure, il a dit que les circuits de responsabilité incluait l'équipe technique commune et le comité directeur, représentant la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, les communautés économiques régionales et la communauté statistique.

23. Dans ses propos, S.E. M^{me} Rhoda Peace a dit que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine avait été incorporé dans l'Agenda 2063. Il fallait absolument réaffirmer la responsabilité mutuelle concernant les actions et les résultats afin de faire ressortir toute l'importance de la Déclaration de Malabo. L'Union africaine avait élaboré un plan décennal de mise en œuvre afin de guider les États membres s'agissant de faire progresser le volet agriculture tant de l'Agenda 2063 que des objectifs de développement durable. De plus, l'Union œuvrait de concert avec le NEPAD, les organismes des Nations Unies, les donateurs et les communautés économiques régionales pour aider les pays à examiner leurs plans nationaux d'investissement dans l'agriculture.

24. M^{me} Rhoda Peace a souligné qu'il fallait privilégier la production de résultats et l'impact obtenu au niveau local. Ainsi, il était nécessaire d'améliorer les mécanismes de responsabilisation en renforçant comme il se devait les capacités des institutions et des gouvernements, ainsi que des organisations de paysans et du secteur privé du continent. Pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine s'étaient engagés à procéder à un processus d'examen semestriel en vue de tirer des enseignements, de prendre des mesures correctives ainsi que de partager et d'intensifier les succès en mettant l'accent sur le volet agriculture des objectifs de développement durable. La Commission de l'Union africaine avait mis au point des outils spécifiques pour soutenir le processus d'examen semestriel et contribuer à évaluer les progrès des États membres concernant l'exécution des programmes agricoles. M^{me} Rhoda Peace a demandé aux pays africains d'augmenter les investissements dans l'agriculture, ce qui aurait à son tour un impact positif sur la croissance inclusive et la réduction de la pauvreté. Pour conclure, elle a fait observer qu'il était possible de traiter la question du chômage en augmentant les investissements dans les agro-industries, les chaînes de valeur, le commerce et l'intégration. Elle a précisé par une mise en garde que les risques liés à l'agriculture tels que les changements climatiques devaient également être pris en compte.

25. M. Abdelaziz a commencé en demandant à l'Union africaine de faire en sorte que toutes les institutions des Nations Unies soient identifiées comme partenaires dans les documents de l'Agenda 2063. Il a fait remarquer que les dates butoirs du Programme à l'horizon 2030 et celles du plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 étaient différentes et a souligné qu'en dépit des similarités, les deux programmes n'étaient pas identiques. Il fallait par conséquent une stratégie claire sur la mise en œuvre des accords mondiaux et régionaux, notamment le Programme à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063. Il a invité instamment l'Union africaine, par l'intermédiaire du mécanisme du MCR-

Afrique, à énoncer ce qu'elle attendait de la communauté des Nations Unies. Il a proposé que le MCR-Afrique se réunisse deux fois par an, éventuellement avant le Sommet de l'Union africaine et l'Assemblée générale des Nations Unies, pour que l'Union africaine examine et évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des deux cadres et pour permettre une représentation des Nations Unies à un niveau plus élevé, respectivement.

26. L'orateur a dit qu'il faudrait une prise de conscience au sein de l'Assemblée générale du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, lequel était le programme qui avait fait suite au programme décennal de renforcement des capacités. Il a conclu en soulignant que l'Organisation des Nations Unies devrait prendre l'initiative d'intégrer et d'harmoniser les buts énoncés dans les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 pour en faire des plans stratégiques, ainsi que de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des deux cadres.

27. M. Stamoulis a dit qu'avec ses 17 objectifs, 169 cibles et plus de 200 indicateurs, le Programme à l'horizon 2030 annonçait un nouveau modèle. Il s'agissait de passer d'un modèle voulant que le Sud soit assisté par le Nord à un modèle dans lequel le monde entier était tenu d'adopter un mode de développement durable. Faisant observer que les objectifs de développement durable étaient universels dans leur portée, il a souligné qu'une gestion cloisonnée de leur mise en œuvre étoufferait les progrès du développement.

28. La malnutrition demeurait un problème majeur en Afrique. Selon des estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, près de 23% de la population africaine était sous-alimentée et 220 millions d'autres Africains avaient faim. Les projections de ladite Organisation indiquaient qu'au titre d'un scénario tendanciel, d'ici à 2030 il y aurait 216 millions d'Africains souffrant de famine chronique, ce qui représenterait 17,4% de la population. L'agriculture demeurait essentielle à la concrétisation de moyens d'existence durables en Afrique, car environ 75% des personnes démunies et sous-alimentées vivaient dans les zones rurales. L'alimentation et l'agriculture étaient fondamentales pour la réalisation des objectifs centraux du Programme à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

29. M. Stamoulis a félicité les chefs d'État africains de s'être fixé l'objectif consistant à éliminer la faim d'ici à 2025. Néanmoins, il a souligné que réaliser cela nécessiterait des interventions ciblées et novatrices, notamment sous la forme suivante: une assistance alimentaire et sanitaire, la protection sociale, l'éducation et la formation, l'autonomisation des femmes et l'amélioration des infrastructures, le tout en mettant un accent particulier sur les plus vulnérables. De telles interventions créeraient un cercle vertueux du développement conduisant à la sécurité alimentaire et à une nutrition améliorée. M. Stamoulis a conclu en faisant observer que le défi qui se posait aux gouvernements africains était de choisir dans le vaste programme un ensemble de buts et d'objectifs nationaux, d'élaborer des plans et des partenariats, ainsi que de mobiliser les moyens de mise en œuvre. Il a préconisé la mise à disposition de l'ensemble des connaissances, compétences et ressources afin de planter le décor pour une mise en œuvre efficace et intégrée du Programme à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

30. M. Kaloko a dit qu'un certain nombre d'initiatives fortes faisaient l'objet de travaux, notamment l'Initiative commune pour l'emploi des jeunes en Afrique, à laquelle les Nations Unies pouvaient collaborer avec l'Union africaine dans la réalisation de l'Agenda 2063. Le MCR-Afrique restait le moyen le plus approprié d'association entre les Nations Unies et l'Union africaine. Toutefois, les groupes thématiques et les sous-groupes thématiques devaient être revus et rajustés en fonction des travaux de l'Union africaine. La

nécessité d'un système concret et efficace de suivi et d'évaluation pour suivre l'état d'avancement des groupes et sous-groupes thématiques, en particulier au niveau sous-régional a été soulignée également.

31. Abordant la question du financement, M. Kaloko a déploré que la non-disponibilité des ressources soit en train d'entraver la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 et il a ajouté que le MCR-Afrique devrait concevoir des moyens de garantir un financement permanent. Il a suggéré la possibilité de considérer sérieusement le secteur privé comme source de financement éventuelle et/ou comme partenaire pour soutenir dans les États membres les activités des groupes et sous-groupes thématiques.

32. Il faudrait élaborer une feuille de route sur les activités et un tableau assortis d'un calendrier d'exécution à l'intention de l'Union africaine et des Nations Unies. Les travaux du MCR-Afrique devraient être encadrés par l'Agenda 2063 et la mise en œuvre des objectifs de développement durable devrait se faire sous une optique typiquement africaine.

33. M. Hamdok a déclaré que les organes et organismes de l'Union africaine et des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les acteurs non étatiques devraient être associés à la mise en œuvre des deux programmes grâce à une approche bien ciblée et coordonnée. Ainsi pourraient être évités les doubles emplois, le gaspillage et une concurrence inutile pour la visibilité. Un cadre de mise en œuvre commun assorti d'objectifs et d'indicateurs clairs devrait être élaboré afin d'éviter de soumettre les responsables africains à de multiples cadres de développement. Afin de soutenir la mise en œuvre d'un tel cadre, M. Hamdok a préconisé la mise au point et en place d'outils de suivi et d'évaluation pour mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des deux cadres.

34. Il était nécessaire de renforcer les institutions et les capacités, en particulier au niveau national. Plus précisément, il fallait une forte capacité dans le domaine de la planification du développement national. À cette fin, la disponibilité de données statistiques était vitale et les États membres devaient le reconnaître et fournir des ressources à cet effet. M. Hamdok a conclu en déclarant que l'Organisation des Nations Unies et les organismes du système ne devaient pas aspirer à multiplier les programmes, mais devraient plutôt penser et travailler en tant que système d'appui collectif pour la mise en œuvre des deux programmes.

35. M. Mutizwa-Mangiza a dit que les Nations Unies devraient grandement contribuer à soutenir la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. S'agissant de l'objectif 11 des objectifs de développement durable, à savoir faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables, il a exprimé quatre points interdépendants:

a) L'importance d'une urbanisation au service du développement durable qui soit bien planifiée et bien gérée ne faisait plus l'objet de doute;

b) Une urbanisation bien planifiée et bien gérée pouvait contribuer à l'industrialisation et à la transformation structurelle;

c) Les villes et cités contribuaient actuellement pour 70% environ au produit intérieur brut mondial;

d) Les villes et cités constituaient à présent l'habitat dominant de l'humanité. En 2035, plus de 50% de la population africaine vivrait dans les zones urbaines.

36. M. Mutizwa-Mangiza a déclaré que le document du Comité de haut niveau sur les programmes concernant un nouveau programme urbain contenait les principes directeurs suivants sur l'urbanisation durable:

- a) Élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales intégrées dans le cadre des plans nationaux de développement;
- b) Renforcer la législation urbaine et les systèmes de gouvernance;
- c) Mettre à contribution l'économie urbaine, créer des possibilités d'emploi et améliorer les conditions actuelles de travail pour tous;
- d) Renforcer les finances municipales;
- e) Revitaliser l'aménagement de l'espace et la planification urbaine;
- f) Promouvoir un accès universel à des services de base de grande qualité;
- g) Promouvoir un logement adéquat pour les citoyens de toutes catégories de revenus;
- h) Renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- i) Placer la culture au cœur du développement urbain durable;
- j) Promouvoir au niveau urbain une utilisation rationnelle des ressources dans une économie séculaire;

37. M. Mutiza-Mangiza a fait observer que le partenariat multipartite proposé dans le document était inclusif et adaptable au niveau des sous-régions en Afrique. Le partenariat proposé bénéficierait de la participation de l'Union africaine, de la société civile et du secteur privé. Lorsque devaient être noués des partenariats durables entre les Nations Unies et l'Union africaine pour la mise en œuvre tant de l'Agenda 2063 que des objectifs de développement durable, il faudrait une vision partagée et une compréhension commune des objectifs des deux programmes.

38. M. Maloka s'est dit préoccupé que la question de la gouvernance ait été exclue des recommandations du rapport sur l'adaptation du MCR-Afrique. Faisant observer que l'objectif central de l'Agenda 2063 était une direction porteuse de transformation, il a proposé que la question de la gouvernance soit reconsidérée et insérée. De son point de vue, l'Agenda 2063 devait être perçu dans le contexte de l'unité panafricaine, étant donné que cela avait été l'objectif historique de l'Afrique.

39. Il a en outre fait remarquer que les enseignements tirés de la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs au cours des 13 dernières années pourraient aider à assurer le contrôle et le suivi en ce qui concerne l'harmonisation et la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Il a demandé aux participants d'éviter d'utiliser des outils ou des méthodologies qui étaient à forte intensité de main-d'œuvre, signalant que des outils tels que les questionnaires pouvaient poser problème tant pour les institutions que pour les États membres. Il a également lancé une mise en garde contre la mise en place d'outils ou de méthodologies truffés d'indicateurs de succès ou de progrès. M. Maloka a proposé au contraire que les outils utilisés résultent d'échanges entre pairs et que les pays se les approprient. Les procédés utilisés pour le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs reposaient sur des auto-évaluations et l'orateur a proposé que des méthodes semblables puissent être appliquées aux processus du MCR-Afrique. Les résultats de telles évaluations devaient faire l'objet d'un suivi, indépendamment desdits résultats et le suivi devait comporter la mise en place de mesures de renforcement des capacités afin d'appuyer les plans nationaux de développement des pays concernés. En outre, les procédés de suivi devaient être normalisés et les entités engagées devaient être suivies de façon adéquate. Pour assurer le succès de l'opération, il fallait adopter la maîtrise des procédés du MCR-Afrique par l'intégration et la synchronisation des outils de suivi dans les plans nationaux de développement. M. Maloka a estimé que cela pourrait être

réalisé grâce à la désignation d'un organe de suivi national pour les États membres.

IV. Deuxième séance plénière: Thème de l'Union africaine pour 2016: "Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes" (point 4 de l'ordre du jour)

40. La deuxième séance plénière était présidée par M. Abdelaziz et M^{me} Febe Potgieter-Gqubule, Chef adjoint du personnel à la Commission de l'Union africaine. Les intervenantes étaient les suivantes: M^{me} Bineta Diop, Envoyée spéciale de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité; M^{me} Jeanine Cooper, Représentante du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique; M^{me} Isha Dyfan, Chef de la Section des droits de l'homme, Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour; M^{me} Letty Chiwara, Représentante auprès de l'Éthiopie, de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

41. M. Abdelaziz a déclaré que le thème de l'Union africaine pour 2016 avait été largement reconnu et apprécié, en particulier eu égard à l'Agenda 2063 et au Programme à l'horizon 2030. Le succès dans la mise en œuvre des deux programmes devait être ancré dans les droits de l'homme, la paix et la sécurité ainsi que le développement inclusif. M. Abdelaziz a souligné l'importance que revêtait l'attachement accru de la direction de l'Union africaine aux droits de l'homme et à l'autonomisation des femmes, comme en témoigne la décision de faire de 2015 l'Année de l'autonomisation et de la promotion de la femme en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 pour l'Afrique et de 2016 l'Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes. L'année 2016 marquait un tournant décisif dans la trajectoire des droits de l'homme de l'Afrique parce qu'elle offrait une possibilité de suivre les progrès réalisés, de faire le bilan et de s'attaquer aux défis restants qui continuaient d'entraver le développement des droits de l'homme.

42. M^{me} Diop a dit que l'Agenda 2063 était révolutionnaire en ce sens qu'il analysait les questions de développement en exprimant les buts et les aspirations concernant ce que les Africains voulaient. L'Agenda 2063 était également un programme exceptionnel et novateur puisque c'était une réflexion sur la feuille de route du continent pour son développement pendant les 50 prochaines années. M^{me} Diop a indiqué que les femmes et les jeunes constituaient 70% de la population africaine et a souligné que le développement ne se réaliserait que si des investissements suffisants étaient faits en faveur de ces groupes et, dans cet ordre d'idée, l'Agenda 2063 offrait une occasion de mobiliser et d'utiliser ces ressources.

43. Si des réalisations significatives avaient été enregistrées depuis la Déclaration de Beijing, il restait encore beaucoup plus à faire en ce qui concerne les droits des femmes. L'Afrique avait réalisé de grandes et louables avancées, 46 pays ayant signé le Protocole de Maputo et 37 l'ayant ratifié. Néanmoins, tout en estimant que cela était louable, M^{me} Diop a précisé que ce serait un cadeau pour les femmes de voir tous les 54 États membres signer et ratifier le Protocole. Par ailleurs, il était important que les États parties au Protocole fassent régulièrement rapport sur son application, comme c'était le cas avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

44. En dépit d'instruments tels que la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, qui indique de façon explicite la nécessité de nommer davantage d'envoyées spéciales, cela ne suffisait pas et il fallait faire beaucoup plus pour veiller à ce que les femmes et les enfants soient bien protégés dans les régions en proie à un conflit. De solides partenariats revêtaient une grande importance pour la mobilisation des ressources afin de réaliser les objectifs de l'Agenda 2063.

45. En conclusion, M^{me} Diop a souligné la nécessité d'une meilleure collecte de données pour appuyer l'élaboration d'objectifs et d'indicateurs afin de mesurer les progrès accomplis dans l'application du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

46. Parlant au nom de M. Stephen O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M^{me} Cooper a commencé par un récit émouvant des immenses difficultés qui accablaient les Libériens par suite de la longue guerre civile qui avait éclaté dans le pays. Elle a dit que pendant ces événements, les femmes et les filles étaient en butte à la violence qui faisait planer un grand risque sur leurs vies et leurs moyens d'existence. Elle a souligné que 60% des décès maternels se produisaient dans des environnements nécessitant des opérations humanitaires et que toutes les formes de violence sexiste contre les femmes et les filles se multipliaient pendant les catastrophes et les conflits. Si ces conflits touchaient la population dans son ensemble, il n'en demeurait pas moins qu'en raison des inégalités structurelles fondées sur le sexe, les femmes et les filles rencontraient de plus grands obstacles pour réaliser tout leur potentiel et mener une vie sûre, saine et digne.

47. M^{me} Cooper a ajouté que pendant les conflits armés en Afrique, il y avait de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, telles que des attaques directes contre des civils, des viols, des actes de torture et des arrestations arbitraires et des détentions. Le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, tels qu'ils apparaissent dans le rapport du Secrétaire général au Sommet mondial sur l'action humanitaire intitulé "Une humanité: responsabilité partagée", demeuraient fondamentaux dans l'effort de protection des civils. La décision prise par l'Union africaine de faire de 2016 l'Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes démontrait l'engagement du continent à souligner et mettre en lumière le respect pour la dignité de ses citoyens, qui figurait également dans les sept aspirations motrices de l'Agenda 2063.

48. M^{me} Dyfan s'est félicitée de la possibilité de coordonner et de collaborer avec les autres organismes des Nations Unies en vue d'élaborer une stratégie commune pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable. Elle a accueilli favorablement les thèmes de l'Union africaine pour 2015 et 2016 en tant que démonstrations du ferme engagement de l'Union africaine et de ses dirigeants à assurer le respect des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes. Elle a souligné que la discrimination fondée sur le sexe était l'une des formes les plus généralisées de discrimination, ce qu'elle imputait à des normes discriminatoires profondément enracinées, à des stéréotypes sexistes nuisibles et à une violence omniprésente à l'égard des femmes et des filles. Les femmes étaient victimes d'inégalités dans l'accès aux ressources et aux services, supportaient des charges de travail lourdes, disproportionnées et non rémunérées et étaient frappées par des taux trop élevés de mortalité maternelle évitable.

49. M^{me} Dyfan a dit que, par l'intermédiaire de son cadre de coopération avec l'Union africaine, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme travaillait depuis des années dans un certain nombre de domaines pour

renforcer ses cadres, méthodologies et outils relatifs aux droits de l'homme en vue de consolider le système des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat apportait également un appui technique et financier pour le Projet 2016 de l'Union africaine au titre de tous les trois groupes thématiques afin de faire de l'Année africaine des droits de l'homme une étape décisive de la promotion et de la protection des droits de l'homme en Afrique.

50. Prenant la parole au nom de M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, M^{me} Chiwara a reconnu les efforts continus des États membres de l'Union africaine concernant l'égalité des sexes et les droits des femmes. Néanmoins, elle a dit que les femmes en Afrique continuaient de subir des violations des droits fondamentaux de l'homme sans équivalent ailleurs dans le monde. L'augmentation soutenue de diverses formes de violence indiquait la prévalence d'un système patriarcal qui perpétuait des relations de pouvoir inégales et la violation des droits des femmes en Afrique.

51. Se référant à l'édition de 2013 du *Rapport sur les femmes africaines*, qui portait sur les coûts socioéconomiques de la violence contre les femmes, l'oratrice a dit que la violence perpétrée par le partenaire intime demeurait un grave défi. Non seulement cette forme de violence représentait une violation des droits de l'homme, mais aussi elle avait un impact significatif sur l'économie, coûtant jusqu'à 3% du produit intérieur brut national en Afrique. Le mariage précoce des enfants représentait une autre violation grave des droits fondamentaux qui empêchait les filles de s'instruire et de bénéficier d'une santé et de conditions de vie optimales. M^{me} Chiwara a fait observer que les guerres s'étaient déplacées des champs de bataille aux villages et que le viol était utilisé comme arme de guerre, ce qui rendait les femmes et les filles vulnérables, comme l'illustrait l'enlèvement de plus de 200 filles à Chibok au Nigéria en 2014. Néanmoins, grâce à des cadres juridiques tels que le mécanisme de l'Union africaine pour les droits de l'homme, lequel avait été récemment révisé pour y inclure le viol, l'enlèvement et le mariage forcé en tant que violations des droits des femmes, l'Union africaine avait accompli des progrès significatifs dans le traitement de ces questions. Pour réaliser pleinement les aspirations de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable, il faudrait des partenariats solides à divers niveaux en vue de s'attaquer à ces défis.

52. Afin de faire progresser le programme des droits des femmes de manière durable, M^{me} Chiwara a proposé certaines actions essentielles qui incluaient le fait de demander aux États membres de l'Union africaine de réexaminer les facettes des systèmes culturels, socioéconomiques et juridiques qui contribuaient à la violation des droits des femmes, ainsi que le fait de garantir les droits en matière de santé et de procréation pour toutes les femmes, y compris les jeunes femmes, les adolescentes, les femmes handicapées, les femmes vivant avec le VIH et les autres groupes de femmes marginalisées. Cela pourrait être réalisé si les pays assuraient l'accès de tous aux services de santé en matière de sexualité et de procréation, dispensaient une éducation sexuelle complète et attribuaient aux femmes des rôles de direction à tous les niveaux de la prise de décision.

53. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont souligné que la promotion des libertés civiles et des droits politiques ne devait pas prendre le pas sur la poursuite des droits fondamentaux et de droits de base tels que l'accès à l'alimentation, au logement, à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres produits de première nécessité. Les programmes relatifs aux droits des femmes seraient conjointement exécutés par le Département des affaires politiques et la Direction du genre de l'Union africaine dans le contexte de l'application du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

54. Les participants ont fait remarquer que les femmes apportaient une contribution substantielle au secteur agricole et au développement rural de l'Afrique. Il a été souligné que le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur l'état de l'alimentation et de l'agriculture indiquait que, si elles se voyaient accorder l'accès aux ressources, les femmes pourraient relancer la productivité agricole et faire réduire de 150 millions le nombre de personnes vulnérables sur le plan alimentaire. Pour s'attaquer à ces défis, les participants ont suggéré d'améliorer la collecte, la diffusion et l'utilisation de données ventilées, de renforcer la capacité nationale de reconnaître et de combattre les inégalités existantes liées au sexe ainsi que de mutualiser les bonnes pratiques.

55. Concernant les auteurs des actes de violence sexiste, il a été estimé que la réadaptation était aussi importante que l'accès à la justice. Les gouvernements nationaux devraient poursuivre en justice les auteurs d'actes de violence sexiste. Enfin, les participants ont souligné la nécessité de défendre les droits civils, politiques, économiques et sociaux des femmes. Ils ont exhorté les pays africains à fournir des ressources adéquates pour les activités tendant à l'intégration d'une démarche antisexiste aux niveaux national et régional et à renforcer les ministères chargés du genre.

V. Troisième séance plénière: Libre circulation, migrations et autonomisation des jeunes et des femmes dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable. (point 5 de l'ordre du jour)

56. La troisième séance plénière était présidée par M. Kaloko et M. Gilbert Houngbo, Directeur général adjoint chargé des opérations sur le terrain et des partenariats à l'Organisation internationale du Travail. Les intervenants étaient les suivants: M^{me} Laura Thompson, Directrice générale adjointe de l'Organisation internationale pour les migrations; M. Engida Getachew, Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; M. Mabingue Ngom, Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale au Fonds des Nations Unies pour la population; M^{me} Rosemay Museminali, Représentante auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; et M. Khabele Matlosa, Directeur du Département des affaires politiques de l'Union africaine

57. Ouvrant la séance, M. Kaloko a déclaré que la question de la libre circulation des personnes était une initiative dont le traitement n'avait que trop tardé. S'agissant des migrations, il a invité les participants à considérer les défis comme des opportunités. En outre, il a précisé que les questions concernant les jeunes et les femmes étaient un aspect important de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.

58. M. Matlosa a fait une présentation sur la question de la libre circulation des personnes en Afrique qui décrivait le cadre normatif de l'Union africaine. Il a dit que les instruments de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes étaient tirés du Traité d'Abuja (article 43), du Programme minimum d'intégration de l'Union africaine (article 2.1.2) et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (article 12).

59. Durant la présentation, M. Matlosa a également discuté le nouveau passeport africain, qui était l'un des projets phares de l'Agenda 2063, ainsi que l'expérience des communautés économiques régionales concernant la libre circulation et l'indice d'ouverture sur les visas de la Banque africaine de développement. Selon l'indice, 30% des pays africains n'exigeaient pas de visa

pour les Africains et 35% des autres pays du continent autorisaient les Africains à obtenir le visa à l'arrivée. Près de la moitié des pays les plus ouverts en ce qui concerne les arrangements en matière de visa se trouvaient en Afrique de l'Est, contre 30% en Afrique de l'Ouest et 5% en Afrique du Nord. M. Matlosa a conclu en mettant en lumière la feuille de route de l'Union africaine concernant l'élaboration d'un protocole sur la libre circulation des personnes et la délivrance du passeport africain.

60. Dans ses remarques liminaires, M. Hounbo a formulé un certain nombre d'observations sur les migrations. Il a signalé les éléments suivants: l'importance des données et des statistiques dans le contrôle de l'impact de la libre circulation sur les marchés; la nécessité d'un protocole ou d'un cadre pour reconnaître les compétences des travailleurs migrants déplacés d'un pays à un autre et d'une sous-région à une autre; la nécessité de disposer d'un système commun de protection sociale afin d'autonomiser les femmes et les jeunes; et la nécessité d'une protection sociale de base pour les travailleurs migrants, notamment les travailleuses domestiques. Il a dit que l'agriculture avait un rôle clef à jouer s'agissant de garantir une croissance inclusive. À cet égard, si les sous-régions voulaient voir dans la migration une option et non une nécessité, il importerait de considérer les conditions de travail dans le secteur agricole et de le rendre plus attrayant pour les jeunes et les femmes. Enfin, M. Hounbo a mis l'accent sur les compétences et la formation professionnelle dans la lutte contre les inégalités.

61. M^{me} Thompson a souligné l'importance de la libre circulation des personnes dans le contexte de l'industrialisation et du développement des infrastructures de l'Afrique. Elle a dit que l'Afrique avait besoin d'un marché régional plus vaste facilité par le libre-échange. D'autres expériences régionales indiquaient que la multiplication des cas de libre circulation des personnes avait des résultats positifs. M^{me} Thompson a déploré que la mobilité interne soit difficile et que des mouvements irréguliers compliquent encore plus la circulation régulière. Elle s'est félicitée des initiatives régionales sur la libre circulation en ajoutant que l'Organisation internationale pour les migrations appuyait divers processus consultatifs régionaux sur les migrations sous la forme de plates-formes à la disposition des pays africains qui contribueraient à leur faire comprendre la libre circulation et profiter de la dynamique de l'intégration régionale.

62. M^{me} Thompson a ajouté que le Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre, une initiative de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique, de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation internationale pour les migrations, visait à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique. Actuellement, la moitié de toutes les migrations se produisaient dans ce continent, et une meilleure intégration, une circulation plus libre et davantage de zones commerciales accéléreraient le phénomène. La reconnaissance et la transférabilité des compétences de la main-d'œuvre étaient fondamentales dans les droits sociaux. La migration était valorisante pour l'individu et la société dans son ensemble. L'oratrice a évoqué la féminisation de la migration, 50% des migrants étant des femmes. Les femmes migraient actuellement indépendamment en tant que chefs de famille, ce qui était valorisant pour elles et contribuait à faire évoluer les perceptions et les normes traditionnelles dans leurs communautés respectives. Toutefois, la migration exposait également les femmes à davantage de violations et de risques.

63. Les jeunes étaient les personnes les plus enclines à migrer. En 2013, les migrants africains de moins de 19 ans représentaient 34% du nombre total des Africains quittant le continent, par comparaison avec 9% des migrants asiatiques, et cette tendance devait se poursuivre. La migration des jeunes était particulièrement pertinente étant donné la demande croissante dans le monde

de travailleurs hautement qualifiés. Dans le même temps, le risque d'avoir un nombre élevé de travailleurs faiblement qualifiés guettait l'Afrique.

64. En conclusion, M^{me} Thompson a souligné le rôle fondamental des envois de fonds dans le développement des économies africaines. Il faudrait également reconnaître l'impact négatif des envois de fonds, lesquels pouvaient entraîner une baisse de la productivité et de l'innovation et faire exercer des pressions sur les migrants, ce qui à son tour pouvait accroître leur vulnérabilité en les amenant à accepter certains types d'emplois.

65. M^{me} Museminali a parlé de diverses initiatives communes stratégiques et de programmation dans le domaine de la santé, notamment la stratégie de l'Union africaine pour la santé, le cadre catalyseur pour mettre fin au sida, à la tuberculose et au paludisme, la déclaration phare sur les jeunes, les femmes, les filles et le VIH, de même que la sensibilisation à un niveau élevé comme l'atteste Veille sida Afrique.

66. Elle a mis l'accent sur l'importance de la santé s'agissant de s'attaquer à des questions transversales. Soulignant les ravages causés par le VIH/sida dans le continent, elle s'est félicitée des restrictions à la délivrance de visas aux personnes vivant avec le VIH en Afrique. Pour conclure, elle a demandé aux participants de redoubler d'efforts pour arrêter une position commune africaine à l'intention de la Réunion de haut niveau pour mettre fin au sida prévue en 2016, censée conduire à l'adoption d'une déclaration politique pour mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030.

67. M. Engida a commencé par exprimer le regret que les recommandations du MCR-Afrique n'aient pas fait cas du thème de la culture dans la réadaptation des groupes thématiques. Il a fait savoir que la culture était la plus grande ressource et le moteur du développement et il a averti les participants que les stratégies de développement qui ne tiendraient pas compte de la culture seraient vouées à l'échec. Il a souligné que tant les objectifs de développement durable que l'Agenda 2063 reconnaissent le rôle de la culture dans le développement.

68. Il a poursuivi en soulignant l'importance du dividende démographique. La population de l'Afrique, en particulier sa jeunesse, qui représentait 50 à 60% de la population, était son plus grand atout. Il fallait autonomiser la jeunesse de l'Afrique, en particulier les jeunes femmes qui constituaient sa ressource la plus inexploitée. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture aidait les pays africains à examiner leurs politiques nationales de la jeunesse ainsi que les stratégies de mise en œuvre et les plans d'action. L'appui fourni par ladite Organisation entraînait aussi la consolidation des acquis réalisés dans l'élaboration de la politique de la jeunesse, ainsi que de l'innovation sociale et de l'entrepreneuriat des jeunes, en vue de promouvoir une culture de la paix et du civisme. Des questions pressantes telles que l'inégalité des sexes, l'exode des compétences, les envois de fonds et les morts causées par les migrations demandaient de plus grands efforts.

69. M. Ngom a pris acte de la collaboration entre l'Union africaine et le système des Nations Unies selon l'initiative "Unis dans l'action". Il a identifié trois domaines pour faire progresser le processus de mise en œuvre. Premièrement, il a pris note de l'importance d'un appui adéquat de la capacité institutionnelle (à la fois au sein du système des Nations Unies et des autres partenaires) afin de produire du résultat dans le contexte du programme d'intégration en évitant l'esprit de cloisonnement et en ayant la bonne architecture institutionnelle adaptée au modèle convenant à l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable. Deuxièmement, il a précisé qu'il fallait des partenariats efficaces, ce qui réduirait les coûts de transaction et augmenterait l'impact des initiatives. Troisièmement, il a souligné l'importance d'une programmation et d'une planification communes. Lesdits partenariats feraient intervenir une approche multipartite intégrée qui associerait le secteur

privé, les organisations de la société civile, les chefs religieux, les communautés locales, les femmes et les jeunes. La participation active des femmes et des jeunes revêtait une importance particulière étant donné que leur nonaccès à l'éducation, aux services de santé et aux possibilités d'emploi soulevait un important problème pour le développement et pourrait conduire à des comportements risqués et dangereux susceptibles d'avoir un impact sur la paix et la stabilité.

70. M. Ngom a conclu en expliquant les attentes du Fonds des Nations Unies pour la population pour une capacité accrue, des dispositions adaptées et une approche intégrée. Il a réaffirmé l'appui proactif du Fonds pour la Commission de l'Union africaine et ses États membres dans l'élaboration de la feuille de route pour les activités et les résultats à l'intention du Sommet de l'Union africaine, qui tendrait à faire progresser le dividende démographique et l'autonomisation des jeunes.

71. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont formulé un certain nombre d'observations. Concernant la question des migrations, il a été fait observer que c'était le monde des affaires qui avait incité à l'adoption de la libre circulation des personnes en Afrique et que nombre de pays africains intégraient la question des migrations dans leurs stratégies de développement. Protéger et autonomiser les jeunes grâce à des soins de santé de grande qualité, à une éducation appropriée, à des emplois rémunérés et à l'accès à la justice contribuerait à mobiliser la masse de la jeunesse africaine et à se prévaloir d'un dividende démographique. Malheureusement, la base statistique pour les migrations faisait défaut, et pas seulement en Afrique. L'Organisation internationale pour les migrations travaillait sur une initiative visant à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

VI. Quatrième séance plénière: Intégration régionale, infrastructure et commerce dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable (point 6 de l'ordre du jour)

72. La quatrième séance plénière était présidée par M. Ibrahim Assane Mayaki, Directeur général de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD. Les intervenants étaient les suivants: M^{me}. Fatima Haram Acyl, Commissaire au commerce et à l'industrie de l'Union africaine; M. Adeyemi Dipeolu, Conseiller principal du Président du Nigéria; M^{me}. Potgieter-Gqubule, Chef adjoint du personnel à la Commission de l'Union africaine; M. Juvenal Shiundu, Directeur adjoint de l'Organisation maritime internationale; M. Olubunmi Adetunmbi, Sénateur au Sénat de la République fédérale du Nigéria; M. Thembinkosi Mhlongo, Secrétaire exécutif adjoint de la Communauté de développement de l'Afrique australe et M. Charles Njoroge, Secrétaire général adjoint chargé des affaires de la Fédération politique à la Communauté d'Afrique de l'Est.

73. M^{me}. Potgieter-Gqubule a dit que l'Afrique était la seule région à avoir élaboré une position commune sur le programme de développement pour l'après-2015 en vue de fournir des apports à l'élaboration des objectifs de développement durable. La position commune africaine exprimait les priorités de développement autour de six piliers: transformation économique structurelle et croissance inclusive; science, technologie et innovation; développement centré sur les populations; viabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et gestion des risques liés aux catastrophes; paix et sécurité; et finances et partenariats. Ladite position était alignée sur l'Agenda 2063 et par conséquent la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 contribuerait à assurer

celle des objectifs de développement durable. Pour atteindre les buts, M^{me} Potgieter-Gqubule a souligné la nécessité pour les pays de poursuivre des politiques rationnelles qui alliaient des impératifs de croissance à court terme et des considérations de développement à long terme telles que l'égalité, la viabilité environnementale et l'inclusion sociale aux niveaux national, sous-régional, continental et mondial. Elle a en outre précisé qu'il fallait encourager le développement du secteur privé en améliorant le climat de l'investissement et des affaires dans la région.

74. Abordant la paix et la sécurité, l'oratrice a fait observer que l'architecture de la paix et de la sécurité de l'Union africaine était centrée autour des facteurs suivants:

- a) Faire taire les armes;
- b) S'attaquer aux nouvelles menaces à l'intégrité et à l'existence continue des États africains, notamment l'incidence croissante des insurrections ethniques, régionales et religieuses;
- c) Faire face aux nouvelles menaces à la santé telles que le virus Ebola;
- d) S'attaquer au risque que font planer les changements climatiques sur l'agriculture et la pêche africaines, aussi bien que sur les îles, villages côtiers et villes du continent;
- e) S'attaquer aux causes des conflits et renforcer les initiatives d'intervention concernant les conflits;
- f) Redoubler d'efforts pour assurer la pleine protection des femmes dans les situations de conflit, de même que leur association aux initiatives de règlement des conflits ainsi que leur participation aux processus de prise de décision après un conflit.

75. M^{me} Potgieter-Gqubule a conclu en faisant observer que l'Afrique avait besoin de vivre en paix pour faire progresser son programme d'intégration. Il fallait faire davantage s'agissant d'harmoniser les compétences et les qualifications, en particulier dans les domaines de la science et de la technologie, de l'ingénierie et de la médecine, ce qui appuierait les efforts d'intégration dans le continent étant donné que les Africains qualifiés pourraient se déplacer librement.

76. M^{me} Acyl a dit que les hommes et femmes d'affaires devaient être autorisés à voyager librement dans le continent afin de stimuler les investissements transfrontaliers. La crise de l'énergie qui frappait le continent pouvait être résolue grâce à des groupements énergétiques régionaux. La solution de la crise de l'énergie favoriserait la promotion des investissements dans le continent et permettrait aux pays de se lancer dans des projets transfrontaliers. Il fallait également impérativement s'attaquer aux obstacles au développement des infrastructures, notamment l'infrastructure des transports et des TIC, afin d'appuyer le programme de développement de l'Afrique.

77. S'agissant de la libre circulation des personnes, des politiques globales étaient nécessaires, notamment la facilitation de la circulation des travailleurs qualifiés tels que les ingénieurs et les infirmiers, en particulier dans des zones connaissant des pénuries. La culture et les programmes de diversité devaient servir de moyen de renforcer l'intégration dans le continent. La diversité devait être perçue comme un point fort et non un obstacle à la progression du continent. M^{me} Acyl a demandé aux États membres d'harmoniser leurs politiques concernant l'inclusion sociale et les changements climatiques, étant donné que l'impact de ces questions dépassait les frontières.

78. L'investissement étranger direct devait cibler et soutenir les efforts d'industrialisation de l'Afrique. Il était également important que les politiques d'industrialisation soient harmonisées avec les stratégies et les plans de développement nationaux. M^{me} Acyl a exhorté les pays africains à se lancer sur des chaînes de valeur au niveau régional qui s'insèrent dans des chaînes de valeur mondiales.

79. Pour conclure, elle a fait observer que la mise en place de la zone de libre-échange continentale contribuerait à consolider le commerce intra-africain, renforcer la compétitivité de l'Afrique au niveau industriel et à celui de l'entreprise, résoudre les problèmes de sécurité alimentaire et améliorer la capacité du continent de mieux satisfaire ses besoins en importations au moyen de ses propres ressources.

80. M. Mhlongo a dit qu'il fallait une stratégie de communication robuste visant à accomplir davantage de progrès en matière d'industrialisation. La Communauté de développement de l'Afrique australe avait une politique d'industrialisation qui appuyait son programme de libre-échange. Concernant l'infrastructure, l'Afrique devait élaborer des projets bancables étant donné que les finances n'étaient pas le principal défi. M. Mhlongo a conclu en estimant que les politiques d'industrialisation de la région pouvaient emprunter à l'Afrique du Sud, qui était le pays le plus industrialisé d'Afrique.

81. M. Njoroge a dit que les pays devraient déterminer leurs propres obstacles au commerce qui freinaient l'intégration régionale. Ces obstacles étaient notamment les barrières non tarifaires, les piètres communications et l'existence de frontières et de visas. Pour s'attaquer à certains de ces défis, la Communauté d'Afrique de l'Est avait lancé trois passeports - diplomatique, ordinaire et régional - qui étaient prêts pour délivrance dans les mois à venir dans la sous-région de l'Afrique de l'Est. M. Njoroge a souligné la nécessité de prendre en compte les points de complémentarité aussi bien que les opportunités pour promouvoir les projets transfrontaliers.

82. Se faisant l'écho des propos de M. Mhlongo, M. Adetummbi a également souligné la nécessité d'une stratégie de communication afin de promouvoir les efforts d'industrialisation de l'Afrique en vue de réaliser l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable. La stratégie de communication devrait viser à amener les États membres à prendre conscience de l'Agenda 2063. M. Adetummbi a aussi souligné la nécessité pour l'Afrique de faire face à ses déficits en matière d'infrastructure grâce à l'élaboration de projets bancables pour attirer les investissements. L'Afrique devait revoir son système de paiement afin de réduire les coûts de transaction frappant les envois de fonds et le commerce. Il fallait impérativement cerner le niveau des transactions commerciales dans le secteur informel afin de voir comment elles pouvaient être mises à contribution et soutenues.

83. Citant plusieurs expériences concluantes, notamment la route Lagos-Abidjan, la politique rwandaise de visa gratuit pour tous les Africains et le système ghanéen de visa gratuit pour 30 jours, M. Adetummbi a recommandé que les sessions futures du MCR-Afrique invitent des pays novateurs à partager leurs expériences concluantes afin que des enseignements puissent être tirés des approches bilatérales de l'intégration régionale. L'Afrique pouvait s'inspirer des cas de réussite d'autres régions. Il a conclu en demandant que les parlements nationaux soient invités aux sessions futures du MCR-Afrique.

84. M. Dipeolu a avancé un certain nombre de points essentiels. En premier lieu, il a demandé aux pays africains d'améliorer la connectivité. À cet égard, il a précisé que les projets continentaux existants, tels que les routes transafricaines, devaient être achevés avant que de nouveaux ne démarrent. En deuxième lieu, des cadres réglementaires et des environnements appropriés devaient être créés pour permettre des investissements dans les projets

d'infrastructure. En troisième lieu, les pays africains devraient explorer les chaînes de valeur régionales et mondiales. Pour cela, M. Dipeolu a préconisé l'harmonisation des règles d'origine afin de renforcer la circulation des marchandises à travers les pays africains. Quatrièmement, il a recommandé la libre circulation des populations africaines afin de permettre aux Africains qualifiés d'aller librement là où leurs services étaient requis. Cinquièmement, les pays africains devaient travailler à réduire le coût des affaires, qui était prohibitif par rapport aux autres régions. La réduction du coût des affaires favoriserait le renforcement du secteur privé africain. Enfin et sixièmement, les banques centrales ont été exhortées à améliorer les systèmes de paiement et à mieux gérer leurs monnaies afin de soutenir les chocs externes.

85. M. Shiundu a déclaré que l'Afrique ne reconnaissait pas tout le potentiel de ses ressources marines. Il a rappelé l'adoption par l'Afrique de sa Stratégie maritime intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050, qui invitait instamment les pays africains à se concentrer sur l'économie bleue, laquelle présentait d'énormes possibilités à exploiter. Il était réconforté par le fait que l'économie bleue ait été incorporée dans l'Agenda 2063. L'Afrique était le deuxième continent le plus grand, avec au total un littoral de 26 000 miles nautiques (environ 48 000 km), 38 pays et/ou îles côtiers et une centaine de ports maritimes, sans que toutefois les ressources n'aient été pleinement exploitées en appui au commerce international et intra-africain. M. Shiundu a préconisé le développement des voies navigables intérieures pour appuyer le commerce intra-africain. Dans ce contexte, le développement des ports devait aller de pair avec la promotion du commerce intra-africain. M. Shiundu a encouragé les pays africains à appliquer les conventions relatives au commerce maritime et à adopter le concept de "guichet unique" afin d'accélérer le temps de relâche dans les ports et d'alléger les tonnages de marchandises. Il a conclu en invitant instamment l'Union africaine à créer un département maritime au sein de la Commission de l'Union africaine.

86. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont formulé les points suivants:

a) La création au sein de la Commission de l'Union africaine d'un département maritime devrait être accélérée;

b) Le rôle de l'urbanisation devait être pris en compte dans l'élaboration de programmes sur l'intégration régionale, les infrastructures et le commerce;

c) Les pays africains devaient promulguer des lois appropriées sur le commerce et la concurrence afin d'assurer l'équité et l'impartialité dans les pratiques commerciales;

d) Si l'Agenda 2063 et le Programme à l'horizon 2030 étaient semblables, ils n'étaient certainement pas identiques. Le programme de développement de l'Afrique devrait être fondé sur l'Agenda 2063. La mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 se ferait en appui à l'Agenda 2063, étant donné que cette mise en œuvre 2030 ne se ferait pas de la même façon dans les pays;

e) L'Afrique devait reconnaître qu'elle avait accompli beaucoup de progrès. Les cadres établis dans le continent avaient contribué à renforcer l'intégration régionale;

f) L'Afrique devait être fermement déterminée à posséder ses propres marchés. Il était important que les restrictions soient levées pour permettre une expansion plus affirmée des marchés.

VII. Recommandations des quatre premières séances plénières

87. À la fin des quatre séances plénières, les participants ont arrêté un certain nombre de recommandations en appui à l'Agenda 2063 et aux objectifs de développement durable.

A. Première séance plénière: Partenariat Union africaine-Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable

88. Sur la base des travaux de la table ronde sur le thème du partenariat Union africaine-Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable, le MCR-Afrique a formulé les recommandations suivantes:

a) L'Union africaine devrait, en collaboration avec les Nations Unies, aider les pays africains à intégrer l'Agenda 2063 et le Programme à l'horizon 2030 dans les stratégies et plans nationaux de développement;

b) Les Nations Unies devraient, par l'intermédiaire du MCR-Afrique, s'associer à l'Union africaine pour renforcer les capacités des pays africains en vue de la planification et de la mise en œuvre de l'Agenda 2063;

c) Les pays africains devraient encourager la participation du secteur privé à la mise en œuvre de l'Agenda 2063;

d) L'Union africaine doit, en collaboration avec les Nations Unies et d'autres partenaires, renforcer sa communication sur l'Agenda 2063 de sorte que toutes les parties prenantes sachent que la mise en œuvre de l'Agenda 2063 par les pays africains signifie qu'ils mettent aussi en œuvre le Programme à l'horizon 2030;

e) Les Nations Unies devraient aider l'Union africaine à élaborer un rapport commun pour l'Agenda 2063 et le Programme à l'horizon 2030;

f) L'Union africaine devrait, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour appuyer la mise en œuvre de l'Agenda 2063;

g) L'Union africaine devrait, en collaboration avec les Nations Unies et d'autres partenaires, mettre au point des outils de suivi et d'évaluation afin de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063. À cet égard, les Nations Unies sont encouragées à accroître la capacité de l'Union africaine, des communautés économiques régionales africaines et des pays africains pour la collecte de données appropriées en vue de mesurer les indicateurs de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable;

h) L'Union africaine doit, en collaboration avec les Nations Unies et d'autres partenaires, instamment utiliser le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour mesurer les progrès accomplis par les pays africains dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

B. Deuxième séance plénière: Thème de l'Union africaine pour 2016, "Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes"

89 Sur la base des travaux de la table ronde sur le thème de l'Union africaine pour 2016 "Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes", le MCR-Afrique a formulé les recommandations suivantes:

a) L'Union africaine devrait encourager ses États membres à mettre en place des politiques et stratégies pour faire en sorte que les priorités des femmes et des filles soient incorporées dans les buts, objectifs et indicateurs de l'Agenda 2063 et dans ses plans décennaux de mise en œuvre aussi bien que dans les plans de développement nationaux;

b) L'Union africaine devrait encourager ses États membres à mettre en place et appliquer une législation qui concrétise, protège et défend les droits des jeunes femmes et des filles, notamment des lois qui donnent aux femmes et aux filles le droit de posséder, d'acheter et d'hériter la terre et les moyens de production, garantissent leurs droits en matière de procréation et interdisent les mariages précoces, les mariages d'enfants et les mariages forcés ainsi que toutes les formes de violence à l'égard des femmes, notamment la violence sexuelle et sexiste et les mutilations génitales féminines;

c) L'Union africaine devrait encourager ses États membres à mettre fin à l'impunité pour les actes de violence à l'égard des femmes en mettant en place des cadres juridiques complets et efficaces et en renforçant la capacité des institutions judiciaires de garantir une application pleine et entière de la législation pertinente;

d) L'Union africaine devrait encourager ses États membres à renforcer les capacités législatives afin de répondre et de faire face de façon adéquate à l'impact sur les femmes des conflits transfrontaliers et régionaux et aux crises humanitaires, notamment le trafic d'armes et d'êtres humains ainsi que le déplacement des femmes et des filles;

e) L'Union africaine devrait, en collaboration avec les Nations Unies et d'autres partenaires, promouvoir l'autonomisation économique et les possibilités d'études secondaires et supérieures à l'intention des femmes et des filles, en tant que stratégie pour combattre la violence sexuelle contre les femmes, valoriser leur statut social et éliminer la pauvreté;

f) L'Union africaine devrait, en partenariat avec les Nations Unies, faire en sorte que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, les droits des femmes et les objectifs et indicateurs tenant compte des différences entre les sexes figurent dans l'Agenda 2063, l'accent étant mis sur le suivi, l'évaluation et l'obligation de rendre des comptes pour la mise en œuvre;

g) L'Union africaine devrait encourager les gouvernements africains à consacrer les ressources nécessaires aux organisations et aux initiatives des femmes pour faire en sorte que les droits des femmes soient protégés et que les femmes et les filles reçoivent des services appropriés;

h) L'Union africaine devrait encourager les pays africains à mettre en place des politiques et stratégies qui élargissent les éléments suivants: les droits socioéconomiques et les opportunités des femmes, en particulier en ce qui concerne les opportunités économiques, les revenus et la productivité des femmes; la mortalité maternelle et les droits des femmes en matière de procréation; l'accès à l'éducation; et les questions faisant intervenir la voix et l'influence des femmes;

i) L'Union africaine devait encourager les pays africains à promulguer des lois appropriées pour renforcer la capacité des femmes dans

l'Afrique rurale d'avoir accès au financement. À cet égard, ces pays devraient encourager les institutions financières à mettre en place des mécanismes novateurs pour éliminer les difficultés que les femmes rencontrent lorsqu'elles proposent des garanties à l'appui de leurs demandes de crédit;

j) L'Union africaine devrait encourager les pays africains à mettre en place des politiques et stratégies qui garantissent un cadre juridique et réglementaire sur les droits de propriété et les droits fonciers à l'intention des femmes, permettent aux femmes de dépasser le microfinancement pour passer à des services financiers réguliers et encouragent les institutions financières à élaborer une gamme diversifiée de produits financiers tenant compte de la problématique hommes-femmes et répondant aux besoins des différents groupes de femmes;

k) Les organismes des Nations Unies devaient se joindre au Projet 2016 de l'Union africaine, l'accent étant mis en particulier sur des mesures tendant à mettre fin à la pauvreté et aux inégalités, sur la création d'emplois et le respect des droits fondamentaux de l'homme, notamment l'accès à l'alimentation, au logement, à l'eau et à l'assainissement.

C. Troisième séance plénière: Libre circulation, migrations, autonomisation des jeunes et des femmes dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.

90. Sur la base des travaux de la table ronde, le MCR-Afrique a formulé les recommandations suivantes:

a) L'Union africaine devrait encourager les pays africains à éliminer l'exigence de visas pour les Africains qui voyagent dans le continent;

b) L'Union africaine devrait, en collaboration avec les Nations Unies et d'autres partenaires, élaborer un protocole tendant à reconnaître les certificats d'études et les compétences en provenance des différents pays en vue de promouvoir l'intégration régionale et la migration dans le continent;

c) L'Union africaine devrait encourager les pays africains à mettre en place des mécanismes, des incitations et des stratégies qui encouragent les jeunes et les femmes à s'engager dans l'agriculture;

d) L'Union africaine devrait, en collaboration avec les pays africains, les communautés économiques régionales, les Nations Unies et d'autres partenaires, élaborer une stratégie continentale pour la création d'un marché unique afin d'appuyer ses politiques commerciales et d'industrialisation;

e) L'Union africaine est exhortée, avec l'appui des Nations Unies, à intégrer la culture dans les stratégies et politiques en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063;

f) L'Union africaine devrait, avec l'appui des Nations Unies, mettre au point un cadre continental pour la protection et l'autonomisation des jeunes grâce à des soins de santé de qualité, à une éducation appropriée, à des emplois rémunérés et à l'accès à la justice en tant que moyen de veiller à ce que la masse de la jeunesse africaine soit mobilisée et le dividende démographique mis à profit;

g) L'Union africaine devrait encourager les pays africains à incorporer les migrations dans leurs programmes et activités de développement;

h) L'Union africaine devrait encourager les pays africains à augmenter leurs investissements dans l'éducation et à développer les qualifications et les capacités des jeunes, l'objectif étant de réaliser le

développement durable, de sauvegarder les droits de l'homme et d'endiguer les activités liées à la drogue et les activités criminelles.

D. Quatrième séance plénière: Intégration régionale, infrastructure et commerce dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.

91. Sur la base des travaux de la table ronde, le MCR-Afrique a formulé les recommandations suivantes:

a) L'Union africaine devrait encourager les pays africains et les partenaires de développement à redoubler d'efforts pour augmenter les investissements dans les projets d'infrastructure du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique afin de stimuler le commerce intra-africain, ce qui à son tour engendrera une croissance plus rapide et plus inclusive;

b) L'Union africaine devrait encourager les pays africains à créer des réseaux de transport et de communication intrarégionaux et étrangers judicieux qui contribuent à la facilitation, à la promotion et à l'expansion du commerce international et intrarégional et permettent une participation pleine et entière au processus de mondialisation;

c) L'Union africaine devrait encourager les pays africains à diversifier leurs structures de production afin d'abandonner la production primaire et de fabriquer des produits compétitifs et à valeur ajoutée;

d) L'Union africaine devrait encourager les pays africains à éliminer toutes les formes d'obstacles physiques et non physiques afin de promouvoir le commerce intra-africain;

e) L'Union africaine devrait encourager les pays africains à améliorer et harmoniser leurs politiques douanières et industrielles;

f) L'Union africaine devrait encourager les pays africains à mettre en œuvre son programme de développement industriel accéléré;

g) L'Union africaine devrait, en collaboration avec les banques centrales africaines, encourager les pays africains à mettre en place des mécanismes pour améliorer les paiements sans compromettre la stabilité financière des institutions et des marchés financiers;

h) L'Union africaine devrait, en collaboration avec les Nations Unies et d'autres partenaires, harmoniser les cadres réglementaires du développement des infrastructures en vue d'attirer les investissements en faveur des projets d'infrastructure;

i) L'Union africaine devrait encourager les pays africains à mettre en place des mécanismes, politiques et stratégies afin d'inciter le secteur privé africain à entreprendre des projets transfrontaliers en vue de renforcer l'intégration régionale. À cet égard, ces pays devraient redoubler d'efforts pour éliminer les goulets d'étranglement et les contraintes entravant les affaires de sorte à réduire considérablement leur coût;

j) L'Union africaine devrait encourager les pays africains à mettre en place des mécanismes afin de renforcer le développement de l'économie bleue en vue de concrétiser pleinement le potentiel économique du domaine maritime et des voies navigables intérieures du continent;

k) L'Union africaine et les communautés économiques régionales devraient encourager les pays africains à mobiliser les opportunités qu'offrent l'urbanisation et le développement des infrastructures en vue de renforcer

l'intégration régionale, la transformation structurelle, l'industrialisation et la croissance économique.

VIII. Cinquième séance plénière: Renforcer le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique) (point 7 de l'ordre du jour)

A. Rapport intérimaire de synthèse du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale (point 7a) de l'ordre du jour)

92. Un résumé du rapport intérimaire de synthèse du MCR-Afrique et des mécanismes de coordination régionale pour la période considérée allant d'avril 2015 à mars 2016 a été incorporé dans le compte rendu des travaux de la session, le temps ne permettant pas de le présenter.

93. Il ressortait du rapport que la période 2015/2016 était une année de transition en raison de l'adaptation et de la reconfiguration des groupes thématiques du MCR-Afrique. Néanmoins, au cours de cette période, le MCR-Afrique avait enregistré un certain nombre de réalisations.

94. En premier lieu, des progrès importants avaient été accomplis en ce qui concerne la consolidation de la consultation et du recentrage sur des moyens de renforcer le partenariat Union africaine-Nations Unies et aussi l'accroissement de l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et ses organes. Une réalisation significative avait été une série de consultations et d'activités de sensibilisation visant à appuyer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable. Il avait été demandé au MCR-Afrique d'harmoniser sa structure avec celle du plan stratégique pour 2014-2017 de l'Union africaine dans le court terme, celle du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans le moyen terme et celle de l'Agenda 2063 dans le long terme.

95. En deuxième lieu, le rapport indiquait qu'un nouveau programme ancré dans l'Agenda 2063 avait été élaboré. Calqué sur le cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, le nouveau programme avait été adopté par l'Union africaine en juin 2015. Par la suite, avec l'appui du Groupe africain à New York, il avait été lancé dans le circuit de l'Organisation des Nations Unies pour examen par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le processus suivait son cours et, avec l'appui du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le secrétariat du MCR-Afrique suivrait la question.

96. En troisième lieu, le rapport faisait observer que le secrétariat du MCR-Afrique avait élaboré des principes directeurs détaillés sur la programmation commune, qui comprenaient une expression des rôles, responsabilités et engagements. Pour introduire ces principes directeurs et leur mode d'utilisation, un atelier avait été tenu le 30 septembre et le 1er octobre 2015.

97. En quatrième lieu, le rapport ajoutait que le secrétariat du MCR-Afrique avait établi un document-cadre pour renforcer le suivi et l'évaluation du mécanisme du MCR-Afrique. Le document-cadre avait été examiné à la réunion d'un groupe d'experts tenue en septembre 2015 et entériné par le MCR-Afrique à la réunion des coordonnateurs en février 2016. L'objet central du document-cadre consistait à renforcer davantage le mécanisme aux niveaux régional et sous-régional à la fois grâce à une stratégie de mise en œuvre axée sur les résultats pour le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le

document-cadre était censé démontrer les résultats et les réalisations tangibles, défi majeur posé au mécanisme. En outre, le rapport mettait en lumière les réalisations des groupes thématiques au cours de la période considérée conformément au rapport de synthèse.

98. Il ressortait du rapport des mécanismes de coordination sous-régionale que le mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique centrale n'avait pas de rapport annuel pour la période considérée mais avait mené quelques activités de sensibilisation. Le rapport décrivait la structure matricielle mise place par le mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique du Nord, en soulignant qu'un tel système d'évaluation pouvait être reproduit dans d'autres mécanismes de coordination sous-régionale.

99. Le rapport faisait observer que l'approbation de la stratégie de communication et de plaidoyer proposée constituait un jalon important dans les activités du MCR-Afrique. La stratégie visait à renforcer la communication sur la mise en œuvre des objectifs du MCR-Afrique (précisément les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063) ainsi qu'à améliorer la collaboration et l'échange d'informations entre les groupes et sous-groupes thématiques et en leur sein, tout cela dans le but de résoudre le problème de la faiblesse de l'information et de la communication, qui continuait de poser un défi au mécanisme.

100. S'agissant des défis, le rapport montrait que le MCR-Afrique continuait de se heurter à des questions récurrentes tournant autour des contraintes pesant sur les ressources, de la faiblesse de l'information et de la communication ainsi que des problèmes de planification. Le manque de ressources pour appuyer la mise en œuvre du MCR-Afrique et de ses groupes thématiques demeurait une contrainte majeure étant donné qu'il n'existait aucune ouverture de crédit spécifique pour soutenir l'exécution des programmes et activités prévus. En outre, en raison du manque de ressources spécifiques, de nombreux groupes et sous-groupes étaient incapables de fonctionner efficacement, ce qui compromettait davantage les efforts consacrés à la programmation commune au sein du MCR-Afrique.

101. Il ressortait du rapport que les questions liées aux contraintes pesant sur les ressources entraînaient le manque d'ouverture de crédit spécifique pour l'exécution des programmes et activités prévus et une pénurie de personnel destiné au secrétariat, en particulier pour ce qui est de l'Union africaine. Concernant la communication, une faible diffusion de l'information a été identifiée comme obstacle majeur au fonctionnement efficace du mécanisme. Dans le domaine de la planification, l'absence d'interaction régulière entre les groupes thématiques et en leur sein continuait de miner leur capacité de fonctionner efficacement et de façon transversale. La stratégie de communication et de sensibilisation proposée devait en principe résoudre ces problèmes.

102. Le rapport recommandait que des ressources soient mises à la disposition du MCR-Afrique dans le long terme. Dans le court terme, toutes les organisations du système des Nations Unies étaient invitées instamment à travailler ensemble conformément à l'initiative du Secrétaire général "Unis dans l'action", en regroupant leurs ressources à la poursuite des produits essentiels communs. Les ressources requises pour l'exécution des activités des groupes thématiques devraient être mobilisées par les organismes participant aux groupes thématiques, principalement sur les budgets respectifs, ce qui signifiait que les activités des groupes thématiques devraient faire partie intégrante des programmes de travail et des budgets de chaque organisme participant concerné. Aussi les membres participant aux groupes thématiques pour ce qui est des Nations Unies devraient-ils veiller à ce que les activités du MCR-

Afrique soient prévues de façon adéquate dans leurs programmes de travail et leurs budgets ordinaires.

103. Dans le moyen terme, le rapport a fait observer que le cadre de partenariat proposé entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine devrait être pleinement appuyé au moyen de ressources adéquates, en vue de renforcer les efforts déployés par le système des Nations Unies et les organes de l'Union pour collaborer aux priorités de l'Union africaine. Dans le même temps, les organismes des Nations Unies et l'Union africaine avaient été exhortés à travailler ensemble en se montrant unis dans l'action sur des entreprises communes importantes en regroupant les ressources, avec l'appui des États membres africains. Enfin, concernant la planification, les groupes et sous-groupes thématiques avaient été invités instamment à faire en sorte que des indicateurs et objectifs essentiels figurent dans leurs plans et que leurs activités soient traduites dans les programmes de travail et budgets-programmes de chaque organisme et organisation membre concerné. Des réunions entre coordonnateurs et membres devraient être tenues par les groupes thématiques sur une base trimestrielle au moins et par les sous-groupes thématiques dans l'intervalle entre les réunions des groupes thématiques.

B. Rapport du comité sur la reconfiguration des groupes thématiques du MCR-Afrique (point 7b) de l'ordre du jour)

104. En présentant le rapport du comité sur la reconfiguration des groupes thématiques du MCR-Afrique, la présidente du comité, M^{me} Potgeiter-Gqubule, a rappelé que lors d'un séminaire-retraite des coordonnateurs des groupes et sous-groupes thématiques du MCR-Afrique tenu en février 2016, un comité de travail avait été mis sur pied afin d'examiner les propositions du secrétariat concernant la reconfiguration des groupes thématiques et qu'il avait été demandé à ce comité de rendre compte de ses recommandations à la dix-septième session du MCR-Afrique.

105. Le comité se composait comme suit: M^{me} Potgiter-Gqubule, Chef adjoint du personnel de la Commission de l'Union africaine (présidente); M. Olawale Maiyegun, Directeur des affaires sociales de la Commission de l'Union africaine; M^{me}. Treasure Maphanga, Directrice du commerce et de l'industrie de la Commission de l'Union africaine; M. Chris Kachiza, Directeur par intérim de la planification stratégique de la Commission de l'Union africaine; M. Salvatore Matata, Chef du Bureau de liaison du COMESA auprès de la Commission de l'Union africaine; M. Talla Kebe, représentant l'Agence de planification et de coordination du NEPAD; et M. Joseph Atta-Mensah, représentant le volet CEA du secrétariat du MCR-Afrique. M^{me}. Adwoa Coleman, du Cabinet de la Vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine et représentant le volet Union africaine du secrétariat du MCR-Afrique, assistait aussi le comité.

106. La présidente a dit que le comité avait mené une série de consultations internes avec 10 départements techniques et directions de la Commission de l'Union africaine. Les départements techniques et directions avaient été choisis sur la base de leur association au MCR-Afrique en qualité de coordonnateurs mixtes ou compte tenu du fait que les sous-groupes thématiques leur avaient donné une expérience de première main du fonctionnement du système. Les 10 départements et directions étaient les suivants: Département des affaires politiques; Département des affaires économiques; Département des affaires sociales; Département du commerce et de l'industrie; Département de l'économie rurale et de l'agriculture; Département de l'infrastructure et de l'énergie; Département de la paix et de la sécurité; Département des ressources humaines, de la science et de la technologie; Direction Femmes, genre et développement; et Direction de l'information et de la communication.

107. Le comité avait également consulté les commissaires de la Commission de l'Union africaine en vue de solliciter une orientation stratégique de sa direction politique. La Commission de l'Union africaine avait aussi informé la réunion de coordination commune des chefs des secrétariats de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement, de la Commission économique pour l'Afrique et des communautés économiques régionales tenue à Lusaka en mars 2016. En outre, il avait fait une présentation à l'Équipe de liaison des Nations Unies. Les idées découlant de la présentation et des débats qui ont suivi avaient été prises en compte dans le rapport du comité.

108. S'agissant d'identifier de bonnes pratiques, le comité a fait observer qu'il y avait de nombreux exemples d'actions communes des organes au sein du système des Nations Unies, de l'Union africaine et des communautés économiques régionales, qui prouvaient qu'il était possible de réaliser beaucoup plus grâce à des activités coordonnées que par des activités menées parallèlement. La présidente du comité a avancé des exemples: le coup de collier donné pendant les cinq dernières années du processus des objectifs du Millénaire pour le développement, pour faire en sorte d'obtenir de meilleurs résultats au niveau continental; les travaux entre les communautés économiques régionales et les mécanismes sous-régionaux; et la coopération thématique sur des questions telles que la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre le VIH, le sida, le paludisme, la tuberculose et la maladie à virus Ebola. Elle a souligné que, en tant qu'exemples de bonnes pratiques, de telles activités communes devaient être consolidées, étant donné que les organismes des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales s'employaient à faire en sorte que la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 démarre sur de bonnes bases.

109. La présidente a souligné la nécessité d'efforts concertés pour faire face aux défis qui se posaient aux groupes thématiques actuels du MCR-Afrique, défis qui entravaient leur bon fonctionnement. La reconfiguration proposée du système de groupes thématiques visait à relever ces défis, qui étaient notamment les suivants:

a) La nécessité d'une plus grande participation des divers départements de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence planification et de coordination du NEPAD et des communautés économiques régionales, en tant que principales parties prenantes des activités du MCR-Afrique, le but étant d'assurer une plus forte appropriation et une meilleure direction par les organes de l'Union africaine;

b) La nécessité d'une plus grande coordination entre les organismes des Nations Unies participants, qui rivalisaient en fait les uns avec les autres en quête de "territoire" et montraient qu'ils préféraient traiter avec la Commission de l'Union africaine en dehors du cadre des groupes thématiques du MCR-Afrique;

c) L'impression au sein des départements de l'Union africaine que le système des Nations Unies était réticent à octroyer une prime aux programmes et priorités de l'Union, position qui était le seul facteur le plus important contribuant au recul de la participation de l'Union africaine aux réunions des groupes thématiques;

d) La rareté des réunions des groupes et sous-groupes thématiques ainsi qu'une participation insuffisante et une représentation institutionnelle inadéquate à ces réunions et, en particulier, le manque de continuité en ce qui concerne le niveau de participation et de représentation des organismes et organisations aux réunions des groupes et sous-groupes thématiques;

e) Le manque de ressources pour appuyer l'exécution des programmes du MCR-Afrique et de ses groupes thématiques, étant donné qu'il n'y avait pas d'ouverture de crédit spécifique de l'Assemblée générale pour l'exécution des programmes et activités liés au MCR-Afrique; les difficultés rencontrées par de nombreux groupes thématiques dans l'élaboration des programmes communs et la création d'un fonds de financement commun pour leurs activités, en raison de différents cycles programmatiques et budgétaires fixés par leurs organes directeurs; et l'incapacité continue des groupes thématiques de mobiliser des ressources et d'affecter des ressources spéciales à la planification et à l'exécution des programmes et projets communs;

f) La nécessité d'une meilleure coordination, parce que malgré des progrès dans plusieurs domaines, la coopération était insuffisante entre le groupe thématique du plaidoyer et de la communication et les autres groupes thématiques

g) Le manque de clarté concernant la répartition des rôles et responsabilités pour des activités spécifiques entre les organismes des Nations Unies eux-mêmes, d'une part, et entre ces organismes et la Commission de l'Union africaine, d'autre part;

h) La faiblesse des dispositifs du mécanisme en matière de suivi et d'évaluation, le travail de ses groupes thématiques et les principaux indicateurs de succès ainsi que les objectifs à atteindre dans chaque domaine d'activité. Un système efficace de suivi et d'évaluation contribuerait à garantir une compréhension commune des impacts, résultats et activités dans le contexte du MCR-Afrique, et une expression correcte des indicateurs de résultat;

i) Le fait que le système actuel du MCR-Afrique ne prenne pas en compte d'autres mécanismes de coordination entre le système des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales.

110. La présidente a dit qu'un aperçu des arrangements existant actuellement entre le système des Nations Unies, l'Union africaine et les autres organismes révélait les tendances suivantes:

a) Dans de nombreux domaines, la coopération entre des départements spécifiques de l'Union africaine et des organismes des Nations Unies avait lieu sur une base bilatérale, en dehors des groupes thématiques du MCR-Afrique, des ressources étaient donc disponibles pour les programmes bilatéraux;

b) Les systèmes de groupes thématiques fonctionnaient le mieux lorsqu'il y avait multiplicité des parties prenantes associées pour une question;

111. À l'issue des discussions et des consultations tenues avec diverses parties prenantes, le comité avait suggéré les principes ci-après pour la reconfiguration des groupes thématiques du MCR-Afrique:

a) Les activités du MCR-Afrique devraient être encadrées par l'Agenda 2063 et une approche typiquement africaine de la mise en œuvre des objectifs de développement durable;

b) Les groupes thématiques devraient axer leurs efforts sur la coopération concernant des programmes spécifiques, conformément aux objectifs du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable;

c) Une planification et une mise en œuvre communes devraient s'accompagner de la planification des ressources et de leur mobilisation par toutes les parties;

d) Les processus de coordination devraient avec efficacité associer les communautés économiques régionales et les mécanismes de coordination sous-régionale;

e) Des indicateurs et un cadre de suivi et d'évaluation communs devraient être mis au point pour le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable;

112. Lorsqu'il formulait ses recommandations sur la façon dont les groupes thématiques devraient être reconfigurés, le comité avait avancé les principes opérationnels suivants:

a) Les mécanismes existant entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies qui étaient efficaces, tels que ceux actifs dans les domaines de la paix et de la sécurité, devraient servir de modèles. Ci-dessous des exemples de tels mécanismes:

i) Conseil de sécurité de l'ONU et Conseil paix et sécurité de l'Union africaine, en prévoyant des consultations annuelles communes;

ii) Consultations entre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de la Commission de l'Union africaine;

iii) Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité;

iv) Réunions annuelles bilatérales entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies;

v) Processus d'Oran;

vi) Architecture africaine de la gouvernance et Équipe spéciale sur la reconstruction post-conflit;

vii) Mécanismes spéciaux communs tels que ceux sur le Sahara/Sahel, Initiative des Grands Lacs;

viii) Coalition ressources humaines, science et technologie pour l'éducation;

ix) Processus de la Zone de libre-échange continentale, qui devraient se poursuivre sous leurs formes actuelles, mais il faudrait trouver un moyen de veiller à ce que leurs rapports figurent dans ceux du MCR-Afrique.

b) Les autres groupes thématiques reconfigurés devraient se réunir et arrêter des programmes prioritaires fondés sur les indicateurs adoptés par les ministres des finances, de l'économie, de la planification et de l'intégration, ainsi que sur les objectifs de développement durable et les projets phares de l'Agenda 2063;

c) Les groupes thématiques reconfigurés devraient débattre la mobilisation des ressources pour leurs projets prioritaires et faire rapport aux coordonnateurs, et la question de la mobilisation des ressources dans un contexte marqué par l'existence de cycles budgétaires différents devrait être maintenue au premier plan;

d) Les groupes thématiques reconfigurés devraient formuler des recommandations sur une nouvelle configuration des sous-groupes thématiques, compte tenu de leurs priorités, de leurs ressources, et des orientations à cet égard devraient être fournies par le secrétariat du MCR-Afrique;

e) Le programme du MCR-Afrique et le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 devraient être harmonisés, en vue de l'adoption du partenariat par l'Assemblée générale;

f) Des travaux devraient être menés avec d'autres dispositifs comparables, tels que le Groupe des partenaires de l'Union africaine, afin de promouvoir la coopération et une mise en œuvre et un suivi communs;

g) Un programme pluriannuel devrait être élaboré à l'intention des groupes thématiques;

113. La présidente a dit que, compte tenu de l'expérience acquise grâce au système des groupes thématiques, des apports des départements de la Commission de l'Union africaine et des contributions reçues pendant la réunion avec l'Équipe de liaison des Nations Unies, le comité avait décidé de recommander la reconfiguration suivante des groupes thématiques:

a) Croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce et intégration régionale;

b) Développement des infrastructures ;

c) Valorisation du capital humain, santé, science, technologie et innovation;

d) Travail, création d'emplois, protection sociale, migrations et mobilité;

e) Femmes, égalité des sexes et autonomisation des jeunes;

f) Questions humanitaires et gestion des risques liés aux catastrophes;

g) Environnement, urbanisation et population;

h) Plaidoyer, information et communication.

114. Expliquant la reconfiguration des groupes thématiques, la présidente a dit que l'industrialisation se justifiait par le fait qu'elle était nécessaire pour que le continent progresse; question liée à celle-ci: l'agro-industrie. De plus, il avait été estimé nécessaire d'avoir un groupe thématique consacré à la valorisation du capital humain étant donné que cela était au cœur de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable. La valorisation du capital humain avait été incorporée dans le troisième groupe thématique et non le premier, pour garantir que l'accent sur la formation ne serait pas perdu. De même, bien que les questions relatives aux femmes et à l'autonomisation des jeunes aient pu être incorporées dans tous les autres groupes thématiques, le comité a été d'avis que la mise sur pied d'un groupe thématique distinct consacré aux deux questions était justifiée, afin de permettre de concentrer les efforts. Un groupe thématique distinct sur les questions humanitaires avait aussi été créé, étant donné les effets actuels des changements climatiques et les questions de paix et de sécurité. La présidente a estimé que le groupe thématique du plaidoyer, de l'information et de la communication pourrait incorporer la culture, en particulier la culture autochtone, puisqu'il était nécessaire de faire évoluer les mentalités dans tous les domaines couverts par les autres groupes thématiques.

115. En vertu des principes opérationnels proposés par le comité, la reconfiguration signifiait que le groupe thématique de la paix et de la sécurité cesserait d'exister, tandis que les mécanismes existant entre la Commission de l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies continueraient de servir. Le comité avait proposé d'ériger le sous-groupe thématique des questions humanitaires au statut de groupe thématique à part entière. Il était également nécessaire de prendre en compte le fait que puisque l'Organisation des Nations

Unies n'était pas engagée dans les sports, un groupe thématique autonome sur les sports n'était pas nécessaire. En outre, puisque c'était seulement l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture qui traitait de la culture, il n'était pas nécessaire d'avoir un groupe thématique ne concernant qu'un organisme des Nations Unies. S'agissant de la mobilisation des ressources, le comité a décidé qu'étant donné que c'était une question transversale, elle devrait faire partie du programme de travail de tous les groupes thématiques.

116. La présidente a déclaré que le comité avait formulé un certain nombre de recommandations qui, sans être directement liées à son mandat, renforceraient le système des groupes thématiques:

a) Un cadre de suivi et d'évaluation pour le système des groupes thématiques du MCR-Afrique devrait être mis en place, pour contribuer au processus d'évaluation commune des résultats des Nations Unies sur le continent, conformément aux plans d'activité et aux programmes du MCR-Afrique, et dans le contexte global de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable;

b) Les organismes des Nations Unies devraient être encouragés à allouer sur leurs budgets un financement pour l'exécution des programmes du MCR-Afrique, en guise de premier pas vers l'amélioration de la mobilisation des ressources;

c) Il faudrait constituer et rendre opérationnel un secrétariat commun Commission de l'Union africaine-Organisation des Nations Unies qui représente convenablement tant l'Union africaine que l'Organisation des Nations Unies, afin de remplacer le dispositif existant, qui a une fonction purement consultative. Cela contribuerait à répondre au besoin de renforcer les deux volets du secrétariat commun et de mobiliser un financement de sources régulières et prévisibles;

d) L'importance critique des communautés régionales ne saurait être trop soulignée;

e) Les organismes des Nations Unies devraient s'efforcer davantage d'être unis dans l'action afin d'assurer une meilleure coordination avec l'Union africaine et d'autres institutions continentales et de mieux soutenir ces entités;

f) L'Union africaine devrait assumer sa responsabilité de l'appropriation et de la direction des processus de développement du continent et du MCR-Afrique.

117. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont exprimé leur reconnaissance pour le travail accompli par le comité. Il a été estimé que les résultats des travaux du comité aideraient les organismes des Nations Unies à réorienter leur association avec le continent et permettraient une mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable. En effet, la nouvelle structure des groupes thématiques cernait l'essence des deux principaux cadres et contribuerait à éviter la perpétuation de l'esprit de cloisonnement. En outre, la nouvelle configuration aiderait les organismes des Nations Unies à œuvrer ensemble en ayant en vue l'intégration de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.

118. Certains participants ont toutefois exprimé des préoccupations au sujet de la proposition de ne pas prévoir un groupe thématique de la paix et de la sécurité, aussi bien qu'un groupe de la gouvernance et des droits de l'homme. Il a été fait observer que leur efficacité avait été illustrée lors des activités communes entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur le suivi et l'établissement de rapports concernant les droits de l'homme. Il a été suggéré que les groupes thématiques de la paix et de la sécurité ainsi que de la

gouvernance et des droits de l'homme ne soient pas éliminés et que le groupe thématique de la gouvernance puisse être intégré dans un autre groupe thématique. Toutefois, il a été signalé que le démantèlement du groupe thématique de la paix et de la sécurité aussi bien que de celui de la gouvernance était rendu nécessaire parce que les activités relatives à la paix et à la sécurité ainsi qu'à la gouvernance étaient menées avec efficacité dans les mécanismes existant entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies en dehors du système des groupes thématiques et qu'un mécanisme pour l'établissement de rapports serait conçu pour informer le MCR-Afrique des questions dans ce domaine.

119. Concernant la proposition faite de créer un groupe thématique du plaidoyer et de l'information, il a été souligné qu'elle était bienvenue, puisque c'était vital d'avoir une meilleure communication entre les groupes thématiques comme souligné dans le rapport, afin de favoriser la clarté au sujet des objectifs des parties prenantes.

120. Il a été fait valoir que les groupes et sous-groupes étant censés contribuer de façon explicite à l'application des recommandations formulées à la Conférence des ministres de la culture de l'Union africaine, la culture devrait faire partie du groupe thématique du plaidoyer, de l'information et de la communication, afin d'être intégrée aux travaux des autres groupes thématiques.

121. Il a été souligné que les Nations Unies devraient abandonner l'approche selon laquelle la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable se déroulerait selon la routine.

122. Par ailleurs, il a été recommandé que le système des Nations Unies et le MCR-Afrique collaborent plus efficacement avec les communautés économiques régionales et les bureaux de pays.

123. Les participants ont suggéré de tenir une réunion distincte dans un avenir proche pour apparier les organismes des Nations Unies et le nouveau système des groupes thématiques, ainsi que pour définir les sous-groupes, tout en faisant en sorte que chaque organisme ne finisse pas par appartenir à trop de groupes et sous-groupes thématiques, comme cela avait été le cas dans le passé. Un tel forum permettrait au MCR-Afrique de définir les priorités, d'organiser la programmation commune et de répartir les responsabilités entre les départements de l'Union africaine et les organismes des Nations Unies.

124. Il a été également suggéré de mettre en place un secrétariat spécial pour chaque groupe thématique afin d'assurer la mémoire institutionnelle, l'appui technique et la gestion des connaissances.

125. L'inclusion de l'agriculture et de l'agro-industrie dans le groupe thématique de l'économie a été la bienvenue, étant donné le rôle clef de ce secteur dans la contribution au produit intérieur brut et à la création d'emplois.

126. Il a été également estimé que, compte tenu de l'approbation par les représentants des gouvernements africains (et d'autres gouvernements) de la Déclaration et du Cadre d'action de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, laquelle avait souligné que les déficiences nutritionnelles pouvaient avoir des effets tant physiques que cognitifs sur la vie tout entière d'une personne, et étant donné que la nutrition était l'un des objectifs visés, il serait utile d'inclure la nutrition dans le groupe thématique de la valorisation du capital humain et de la santé.

127. Les participants ont signalé la nécessité de l'ouverture et de l'innovation afin de reconnaître les liens transversaux entre les groupes thématiques.

128. L'attention de la session a été appelée sur le fait que, pour que la recommandation concernant l'allocation de 30% des budgets des organismes des Nations Unies soit appliquée, il fallait que cela soit mentionné de façon

explicite dans une résolution pertinente de l'Assemblée générale. Il a été également rappelé que le projet de résolution relatif à l'adoption du partenariat entre l'Organisation de Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 reposait en grande partie sur l'Agenda 2063 et contenait une disposition qui préconisait un financement spécifique, non seulement de l'Assemblée générale mais aussi des organismes des Nations Unies. Toutefois, l'Agenda 2063 n'avait pas encore été soumis officiellement à l'Assemblée générale pour entérinement. Il a été également reconnu qu'il faudrait un ferme engagement à un niveau élevé entre l'Union africaine et les organismes des Nations Unies sur ce plan.

129. En outre, des éclaircissements ont été demandés au sujet de la proposition tendant à instituer une allocation financière de 30%, sur le point de savoir si cela engloberait ce que les organismes et organisations fournissaient déjà, ou si cela viendrait s'ajouter à ce qui était déjà en place.

130. Concernant la culture, il a été indiqué qu'elle revêtait de l'importance dans les travaux de tous les groupes thématiques. En conséquence, il serait peut-être utile de faire de la culture un sous-groupe thématique d'un autre groupe thématique. À cet égard, l'attention de la session a été appelée sur le fait que l'Union africaine avait un comité technique spécialisé sur la culture et qu'il serait nécessaire de faire en sorte que les recommandations des ministres soient appliquées par les organismes des Nations Unies. Aussi a-t-il été estimé que le sous-groupe thématique de la culture pourrait être incorporé dans le groupe thématique du plaidoyer.

C. Partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 (point 7c) de l'ordre du jour

131. Un représentant du secrétariat du MCR-Afrique a dit que le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 avait été conçu en tant que programme succédant immédiatement au programme décennal de renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies en faveur de l'Union africaine, qui avait expiré à la fin de 2016. Il a fait observer que le rapport du deuxième examen triennal du programme décennal de renforcement des capacités avait indiqué que, si des contributions substantielles avaient été apportées pour renforcer les capacités des institutions de l'Union africaine dans le contexte du programme, le mandat de l'Organisation des Nations Unies consistant à appuyer l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD avait été dépassé par les événements, et il était temps de mettre à jour ce mandat et de le remplacer par un programme qui lui ferait suite, afin qu'il réponde aux réalités de l'heure.

132. Le représentant a fait observer que le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 était enraciné dans les principes suivants:

a) Appropriation et direction par l'Union africaine: il est important que les besoins et les priorités exprimés de l'Union africaine fournissent le contexte dans lequel l'appui de l'Organisation des Nations Unies tout doit être conçu et apporté;

b) Respect pour la marge d'action de l'Afrique: tout doit être mis en œuvre pour éviter les actions qui violent ce principe ou empiètent sur la souveraineté des États membres de l'Union africaine;

c) Fidélité aux engagements pris: les engagements pris doivent, dans toute la mesure possible, être honorés avec fidélité afin de maximiser les résultats et d'éviter les frustrations;

d) Consultation et coordination: le partenariat prospérera avec des consultations régulières et une étroite coordination entre toutes les parties prenantes. Le dialogue et la recherche de la cohérence et de la synergie devraient être une importante base du succès;

e) Obligation de rendre des comptes: les partenaires seront responsables les uns envers les autres et envers ceux qu'ils représentent et servent. Les bénéficiaires des interventions répondront devant les parties prenantes qui contribuent à la mise en œuvre du cadre;

f) Partenariat stratégique: le partenariat devrait être stratégique pour ce qui est de la capacité de jouer un rôle catalyseur dans la réalisation des objectifs de l'Afrique que sont l'intégration, le développement, la paix et la sécurité et la gouvernance, comme énoncé dans l'Acte constitutif de l'Union africaine;

g) Engagement proactif: les participants s'engageront de manière proactive avec l'Afrique sur la base du programme et des priorités du continent.

133. Le représentant a réaffirmé que ce partenariat avait été formulé en l'enracinant dans l'Agenda 2063 et son plan décennal de mise en œuvre, qui couvrait la période 2013-2023. Le partenariat reconnaissait donc que l'Agenda 2063 était le cadre fondamental pour l'intégration et le développement de l'Afrique, qui intégrait tous les autres cadres, projets, programmes et plans d'action, notamment le Programme de développement des infrastructures en Afrique, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique.

134. Ledit partenariat concernait les points suivants:

- a) Croissance économique durable et inclusive;
- b) Valorisation du capital humain;
- c) Création d'emplois;
- d) Protection sociale;
- e) Promotion du genre et de la femme et autonomisation des jeunes;
- f) Bonne gouvernance et institutions compétentes;
- g) Développement des infrastructures;
- h) Science, technologie et innovation;
- i) Paix et sécurité;
- j) Culture, arts et sports.

135. Le partenariat en question aiderait les pays de l'Union africaine à redoubler d'efforts pour accélérer la mise en œuvre des programmes phares identifiés comme ayant un impact positif immédiat sur la croissance. Ces programmes phares étaient les suivants: réseau de trains à grande vitesse; projet de Grand Barrage Inga; marché de l'aviation unique; programme spatial; réseau électronique panafricain; plate-forme consultative africaine annuelle; université virtuelle; passeport africain et libre circulation des personnes; zone de libre-échange continentale; initiative faire taire les armes d'ici à 2020; élaboration d'une stratégie pour les produits de base; et création d'institutions financières continentales, notamment d'une banque centrale africaine d'ici à 2030.

136. Le partenariat avait été formulé de façon que toutes les entités des Nations Unies œuvrant en Afrique au niveau régional soient tenues d'adapter

leurs programmes aux objectifs et priorités énoncés dans le cadre. Ces priorités reposaient à leur tour sur des cadres établis par l'Union africaine, en particulier les plans stratégiques de la Commission de l'Union africaine et de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, la position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, ainsi que l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise de mise en œuvre.

137. Les communautés économiques régionales des cinq sous-régions de l'Afrique auraient leurs différentes priorités, qui seraient appuyées par leurs mécanismes de coordination sous-régionale respectifs. Le représentant du MCRT-Afrique a fait observer en outre qu'à part les programmes qui concernaient l'intégration régionale, lesquels étaient communs à tous - par exemple commerce intrarégional, développement des infrastructures, énergie, industrialisation, paix et sécurité et gouvernance - il y avait des priorités/programmes importants qui étaient spécifiques à chaque communauté. Par ailleurs, les communautés économiques régionales bénéficieraient de l'appui total du système des Nations Unies œuvrant dans leurs sous-régions respectives.

138. En tant qu'agent d'exécution de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD avait pour mandat de convertir les politiques en cadres réalistes et en programmes exécutables. L'Organisation des Nations Unies continuerait, par l'intermédiaire du partenariat entre elle et l'Union africaine sur le programme d'intégration et le développement de l'Afrique 2017-2027, d'apporter son concours pour la promotion de ces cadres et des programmes majeurs ainsi que pour la satisfaction des besoins de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD.

139. Les programmes et priorités de l'Union africaine, tels qu'ils étaient énoncés dans le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et le développement de l'Afrique 2017-2027, bénéficieraient de l'appui total et de la coopération pleine et entière de l'Organisation des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et sous-régional. Au niveau mondial, l'Organisation poursuivrait son rôle de plaidoyer en appui aux exigences de l'Afrique en ce qui concerne l'investissement étranger direct, l'aide publique au développement, la promotion du commerce et les questions de gouvernance mondiale. Les partenariats au niveau régional seraient sous la forme d'appui à l'exécution des programmes et projets d'intégration et de développement de l'Union africaine et de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, tandis qu'au niveau sous-régional un appui serait apporté aux activités des communautés économiques régionales. Le MCR-Afrique avait affiné l'objectif de l'appui de l'Organisation à l'Union africaine en visant la pertinence et l'efficacité et continuerait de servir de moyen par lequel le système des Nations Unies œuvrant au niveau régional poursuivrait son appui à l'Union africaine.

140. En concluant, le représentant du MCR-Afrique a dit que le partenariat de l'Organisation des Nations Unies avec les communautés économiques régionales au niveau sous-régional se concrétiserait par l'intermédiaire des activités des mécanismes de coordination sous-régionale, dont le secrétariat serait situé dans le bureau sous-régional concerné de la Commission économique pour l'Afrique. Les entités des Nations Unies participant au MCR-Afrique et les mécanismes de coordination sous-régionale seraient tenus d'harmoniser leurs cycles de programmation, de planification et de budgétisation et, dans la mesure du possible, de les adapter à ceux de l'Union africaine. Cela permettrait une plus grande synergie et une meilleure cohérence dans la fourniture de l'appui.

141. Le secrétariat a informé les participants que les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine avaient, dans leur décision Assembly/AU/Dec.587 (XXV) de 2015, invité l'Organisation des Nations Unies

à prendre les mesures nécessaires pour renforcer davantage sa coopération avec l'Union africaine, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 et demandé à l'Assemblée générale des Nations Unies d'adopter à sa soixante dix-septième session, une résolution en appui audit partenariat. Le secrétariat a conclu en invitant instamment les participants à appuyer le processus en faisant adopter par l'Assemblée générale une résolution sur le partenariat en question.

142. M. Abdelaziz a dit que la Deuxième Commission de l'Assemblée générale avait soulevé deux préoccupations dans son examen de la résolution sur le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027:

a) Aucune résolution n'avait été adoptée par l'Assemblée générale sur l'Agenda 2063. L'absence d'une telle résolution entravait le processus au niveau de la Deuxième Commission;

b) Le coût du partenariat était un autre problème, la Deuxième Commission voulant savoir combien le partenariat et les programmes connexes coûteraient à l'Organisation des Nations Unies.

143. M. Abdelaziz a informé les participants que les préoccupations susmentionnées avaient été communiquées à la Commission de l'Union africaine dont il attendait la réponse.

D. Nouvelle stratégie de communication pour le MCR-Afrique (point 7d) de l'ordre du jour)

144. Le coprésident du groupe thématique a introduit la nouvelle stratégie de communication pour le MCR-Afrique. À la seizième session du MCR-Afrique, il avait été convenu que le mécanisme devrait renforcer ses efforts en matière de plaidoyer et de communication et qu'il était par conséquent nécessaire d'élaborer une stratégie de communication. La nouvelle stratégie de communication visait à renforcer la visibilité du MCR-Afrique, à améliorer la communication et la collaboration entre les groupes thématiques et en leur sein, à promouvoir le plaidoyer aux niveaux mondial, régional et sous-régional et à aider dans la mise en œuvre de la stratégie de l'Union africaine. Le groupe thématique du plaidoyer et de la communication était censé prendre l'initiative et mettre en œuvre la stratégie avec la collaboration de tous les groupes thématiques du MCR-Afrique. La stratégie proposée ferait en sorte que l'information soit communiquée de façon efficace, tant au plan interne au sein du MCR-Afrique qu'au plan externe à des destinataires clairement identifiés.

145. Le coprésident a indiqué que les objectifs de la stratégie proposée étaient de faire en sorte que les médias influents suivent les principes éthiques d'objectivité et d'équilibre dans leur couverture du processus de développement de l'Afrique et contribuent à faire évoluer le récit sur le développement. Non seulement ces objectifs doubles renforceraient la communication sur la mise en œuvre des objectifs du MCR-Afrique et spécifiquement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, mais aussi ils encourageraient la collaboration et l'échange d'informations entre les groupes et sous-groupes thématiques et en leur sein.

146. Les objectifs subsidiaires de la stratégie consistaient à:

a) Contribuer à construire et renforcer la capacité, la structure, la dotation en ressources et en personnel de la Division de l'information et de la communication de la Commission de l'Union africaine ainsi que sa capacité de satisfaire les besoins en matière de communication de l'Union de même que de ses organismes régionaux et de ses organes spécialisés;

b) Constituer la capacité de l'Union africaine de renforcer son identité visuelle et ses efforts tendant à changer l'image de l'Afrique en utilisant les outils les plus efficaces et les réseaux appropriés;

c) Appuyer le renforcement des compétences au sein de la Division par des détachements de personnel et/ou des programmes d'échange;

d) Créer un réseau de base de journalistes de médias renommés dans le continent et de la diaspora qui peuvent appuyer le mandat de la Division visant à promouvoir les activités de celle-ci;

e) Encourager les synergies entre le MCR-Afrique et les parties prenantes extérieures telles que les États membres de l'Union africaine, les partenaires donateurs et les organisations de médias et les tenir informés sur les progrès faits en leur fournissant des informations fiables sur les activités communes de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies.

147. La stratégie a proposé que le MCR-Afrique utilise les moyens de communication suivants:

a) Rapports périodiques présentant les progrès accomplis et les résultats obtenus par le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, sous diverses formes telles que les bulletins électroniques, les blogs, les plates-formes de médias sociaux et les mises à jour régulières du site Web du MCR-Afrique;

b) Webinaires sur une base mensuelle ou trimestrielle et/ou vidéoconférences, sous la forme de téléconférences, de vidéoconférences ou de messages préenregistrés, pour contribuer à assurer la continuité dans les programmes à un coût minimal;

c) Conférences de presse et utilisation des médias sociaux pour présenter des impacts et des résultats concrets, dans le but de construire une passerelle entre le MCR-Afrique et le grand public;

d) Activités et produits communs, qui pourraient offrir de bonnes possibilités de susciter une plus grande compréhension et un plus grand appui du public concernant des questions ou des aspects spécifiques. À titre d'exemple, certaines journées commémoratives officielles et autres occasions spéciales de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine pourraient être célébrées conjointement par les deux organisations.

148. Il a été souligné que les principaux résultats attendus de la stratégie de communication étaient les suivants: renforcer la mobilisation des ressources; équilibrer davantage les reportages par les médias influents; enquêter auprès de différents publics au sujet de leur connaissance et de leur perception des travaux accomplis par l'Union africaine; accroître la participation des médias, des experts de haut niveau et des autorités principales aux réunions et conférences pertinentes; et accroître le trafic sur les sites Web de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies.

E. Partenariats Union africaine-Organisation des Nations-Unies dans la promotion d'une mise en œuvre synergique de l'Agenda 2063 et des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (point 7e) de l'ordre du jour)

149. Dans sa présentation, M. Gyan Chandra Acharya a indiqué qu'il existait des points communs entre l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, d'une part, et les trois cadres de développement internationaux conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, d'autre part (Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement). Tous ces instruments visaient les objectifs suivants: promouvoir une croissance économique inclusive, réduire la pauvreté ou y mettre fin, stimuler la valorisation du capital humain, développer les infrastructures, promouvoir l'industrialisation, créer des emplois et réaliser le développement durable et la transformation structurelle. L'Afrique avait été activement associée à l'élaboration des programmes d'action par l'intermédiaire de contributions nationales et régionales qui avaient été apportées aux documents finaux.

150. M. Gyan Chandra Acharya a dit que le Programme à l'horizon 2030 reconnaissait et réaffirmait combien il importait de soutenir la mise en œuvre de ces programmes d'action et il a indiqué que ces programmes et l'Agenda 2063 étaient pris en compte dans le Programme à l'horizon 2030. L'Agenda 2063 et le Programme à l'horizon 2030 étaient complémentaires des trois programmes d'action et se renforçaient mutuellement avec eux et leur mise en œuvre efficace apporterait des avantages aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Les cadres mondiaux faisaient ressortir les dimensions internationales du développement de l'Afrique, tandis que l'Agenda 2063 concernait les priorités et aspirations spécifiques du continent. Ainsi, en raison des aspects complémentaires, M. Gyan Chandra Acharya a proposé d'adopter un double objectif dans la mise en œuvre et le suivi des programmes de la manière suivante: en premier lieu, apporter le programme mondial à l'Afrique, qui faisait partie intégrante de ce programme, et en second lieu, apporter le programme de l'Afrique au monde.

151. L'orateur a souligné la nécessité de prendre les mesures suivantes: incorporer l'Agenda 2063, le Programme à l'horizon 2030 et les autres programmes d'action pertinents dans la planification du développement national, soutenir la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 et des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de façon intégrée par le biais d'un appui à l'élaboration des politiques, du renforcement des capacités et d'autres formes d'appui technique; et faire en sorte que le suivi du programme mondial, du programme régional et des programmes d'action pertinents se fasse de façon intégrée aussi afin d'éliminer les doubles emplois. Les débats en cours sur le suivi et l'examen mondiaux du Programme à l'horizon 2030 devraient donner l'occasion de suivre efficacement l'Agenda 2063 et les programmes d'action, en particulier dans les domaines présentant des synergies avec les objectifs de développement durable.

F. Recommandations de la cinquième séance plénière

1. Reconfiguration des groupes thématiques

152. La session a pris note du rapport du comité sur la reconfiguration des groupes thématiques du MCR-Afrique et remercié les membres du comité. Il a adopté les recommandations du comité sur les nouveaux groupes thématiques, avec une modification tendant à ajouter la culture au groupe thématique plaidoyer. Les participants ont également préconisé un renforcement des efforts à déployer pour assurer l'intégration horizontale et verticale des groupes thématiques.

153. Les groupes thématiques approuvés du MCR-Afrique étaient donc les suivants:

- a) Croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce et intégration régionale;
- b) Développement des infrastructures;
- c) Valorisation du capital humain, santé, science, technologie et innovation;
- d) Développement social, travail, création d'emplois, protection sociale, migrations et mobilité;
- e) Femmes, égalité des sexes et autonomisation des jeunes;
- f) Questions humanitaires et gestion des risques liés aux catastrophes;
- g) Environnement, urbanisation et population;
- h) Plaidoyer, information, communication et culture.

154. Les participants ont demandé au comité de réviser son rapport, en tenant compte des observations formulées durant la session.

155. Il a été demandé au secrétariat du MCR-Afrique d'organiser une réunion des groupes thématiques afin de discuter l'appariement des organismes des Nations Unies avec les nouveaux groupes thématiques, d'arrêter les priorités et les sous-groupes et d'examiner la programmation commune entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

2. Partenariat entre l'Organisation des Nations et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027;

156. La Commission de l'Union africaine a, par l'intermédiaire de son bureau à New York et des ambassadeurs africains, été invitée instamment à faire adopter une résolution de l'Assemblée générale sur l'Agenda 2063.

157. L'Union africaine devrait, en collaboration avec le secrétariat du MCR-Afrique, élaborer une estimation du coût du partenariat entre l'Organisation des Nations et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 et la soumettre à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale.

3. Stratégie de communication

158. Les participants ont adopté la nouvelle stratégie de communication.

IX. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

159. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point.

X. Présentation et adoption du rapport de la réunion
(point 9 de l'ordre du jour)

160. Le rapport a été adopté en principe. Il a été demandé au secrétariat de le soumettre sous forme électronique aux participants pour qu'ils formulent leurs observations, après quoi il serait considéré comme pleinement adopté.

XI. Clôture de la session (point 10 de l'ordre du jour)

161. La dix-septième session du MCR-Afrique a été clôturée par M. Erastus Mwencha, Vice-Président de la Commission de l'Union africaine. Il a exprimé sa gratitude à l'ensemble des participants pour leur attachement au processus du MCR-Afrique. Il a remercié le secrétariat du MCR-Afrique pour avoir facilité, préalablement à la dix-septième session, une série de consultations avec les partenaires, consultations qui avaient débouché sur des débats fructueux et des recommandations pertinentes visant à améliorer l'efficacité du mécanisme. Il a précisé que le MCR-Afrique demeurait une importante plate-forme pour la mise en œuvre et la réalisation communes de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La nécessité s'imposait d'axer les efforts non seulement sur le renforcement du mécanisme mais aussi sur les volets fondamentaux des dispositifs relatifs à la mise en œuvre.

162. Après l'échange habituel de politesses, la dix-septième session du MCR-Afrique a été déclarée close.